

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DE
SAUVEGARDE DE L'ENFANT À
L'ADULTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

JEUDI 6 JUIN 2019
DIGNE LES BAINS

SOMMAIRE

Organigramme	1
Rapport moral de la Présidente	3
Rapport du Directeur d'Association	7
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	15
Le service de prévention spécialisée.....	35
La médiation socio-Éducative	55
Aide au Travail Personnel de l'Enfant	63
Le service Trait d'Union.....	73
Acronymes.....	95

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2018, et cela devient une habitude n'a pas été un long fleuve tranquille pour notre association. Nos services qui accompagnent ceux d'entre nous durablement ou temporairement en difficultés socio-éducative n'ont pas manqué d'activité comme vous le découvrirez dans les rapports d'activités.

Nous avons assuré le renouvellement et la transformation du service de médiation socio-éducative auprès des lycéens de nos départements alpins en répondant et obtenant à la fois l'appel à projet et le marché proposé par la région. Aujourd'hui une équipe de 20 personnes portent cette action sur les deux territoires et parmi eux, 12 apprentis suivent une formation diplômante sur Digne les Bains.

La prévention spécialisée, forte du renouvellement de sa convention avec le département poursuit son travail d'innovation sociale auprès des publics repérés. Les chantiers éducatifs se sont considérablement développés, portés par nos partenariats avec les communes, le Syndicat Départemental de l'Energie et ENEDIS. Cette action devient le fer de lance d'un projet de sensibilisation, et de remobilisation du projet professionnel des jeunes.

Le SEMO a accompagné encore plus d'enfants et de parents sur tout le département avec pour 2018 plus de facilité pour recruter les travailleurs sociaux nécessaires à cet accroissement d'activité qui continue de se judiciariser. Le service a également produit sa deuxième évaluation interne gage d'une démarche continue d'amélioration de la qualité de nos accompagnements. Nous n'oublions pas les conditions d'accueils des familles et de travail, nous avons multiplié les échanges avec la mairie de Château Arnoux pour essayer d'aboutir, je l'espère avant la fin de cette année, au lancement d'un projet immobilier pour accueillir l'équipe dans des locaux dignes et aux normes. Il nous faudra penser après à Manosque...

L'année 2018 fut une année animée pour Trait d'Union, un contrôle de la CAF, une recherche toujours aussi incertaine de subventions de fonctionnement ont fortement mobilisé l'équipe du siège. Cette situation incertaine pèse sur l'équipe des médiatrices. Comment comprendre que nous ayons autant de difficultés à faire entendre la nécessité de pérenniser et sécuriser le financement d'un service qui est souvent le seul lieu de rencontre entre des parents et des enfants vivants des situations familiales douloureuses et conflictuelles. Malgré tout, l'équipe de trait d'union, épaulée par des professionnels bénévoles, fait face et développe ses actions. Nous avons porté tout au long de cette année l'expérimentation des visites médiatisées en présence d'un tiers, dispositif de protection de l'enfance qui nécessite une haute technicité. Les médiatrices familiales ont participé à plusieurs actions de promotion et toute l'équipe de trait d'union a contribué à la réécriture de son projet de service, projet de grande qualité.

L'ATPE sous l'impulsion du chef de service du SEMO Sud, a amorcé sa transformation tout en accompagnant toujours plus d'enfants. Je tiens particulièrement à saluer le travail de Catherine MAURIN, l'animatrice de l'ATPE qui a pris sa retraite fin 2018, de Dahlia IGMAR qui a pris la suite et l'investissement de tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour auprès des enfants, sans compter leurs heures.

L'accompagnement social du FAJ, vous le lirez, a vu baisser son activité. Nous devons travailler avec tous nos partenaires afin de comprendre cette évolution et adapter notre accompagnement aux besoins des jeunes adultes. Je n'imagine pas que ces besoins puissent être en diminution sur notre département.

Afin d'accompagner tous ces services, l'équipe du service administratif, considérablement modifiée en 2018 n'a pas démérité. Je voudrais saluer le départ de Marie Lise D'ALTILIA, la cadre comptable, qui nous a quitté après de si longues années d'investissement - sans faille - auprès de notre association. Le directeur vous exposera plus en détail l'activité du service administratif.

Il me faut enfin souligner l'investissement et le travail de tous les administrateurs bénévoles qui œuvrent au sein du bureau et du conseil d'administration au service de notre projet associatif. Ces nombreuses réunions, commissions et actions nous permettent d'orienter, d'évaluer et de soutenir les missions que portent nos équipes. Ce fonctionnement est le gage de notre identité associative.

Dans une période où le modèle associatif est questionné, où l'actualité peut parfois le remettre en cause, je mesure l'honneur qui m'est donné de présider une association qui peut afficher une gestion saine, respectueuse des règles et mobilisant ses ressources vers un seul objectif : apporter un accompagnement social et éducatif toujours plus efficient et innovant dans le respect des enfants et des adultes que nous accompagnons.

Merci à tous

Roselyne TOUQUET
Présidente de l'ADSEA 04

RAPPORT DU DIRECTEUR D'ASSOCIATION



Introduire les rapports d'activités de l'ADSEA 04, même après bientôt sept années de pratique, reste une tâche délicate. La présidente l'a rappelé, la vie de nos services est tout sauf un long fleuve tranquille.

Cette année fut riche en événements et en activité et c'est donc au travers celle du service administratif que j'ai fait le choix de relever quelques faits marquants.

Le service administratif a été créé en regroupant les fonctions de secrétariat, de comptabilité et de direction du service de prévention spécialisée et du SEMO. Ce montage particulier a permis de rationaliser les fonctions supports et très vite ce service fut dénommé « siège » sans avoir suivi la procédure réglementaire d'agrément d'un siège social.

Aujourd'hui le « siège » se compose :

- Du service gestion/paie regroupant autour de la chef de service (Sandrine Haffiane), 3 comptables et un agent administratif
- Du secrétariat de direction : deux personnes (pour 1 ETP)
- Du directeur d'association

Cette petite équipe assure au quotidien la gestion de l'ensemble des services de l'ADSEA 04 et l'animation de la vie associative. Le siège est également le lieu de réunion de l'équipe de direction composée du Directeur d'association et des 5 chefs de service, ainsi que celui des réunions associatives, partenariales etc. ...

En 2018, en lien avec nos autorités de contrôle et de tarification, nous avons décidé d'engager le processus d'agrément de ce service afin d'accompagner l'évolution de notre association ; nous devrions aboutir avant la fin de l'année 2019.

Pour autant, sans être officiellement reconnu comme tel, nous avons en 2018 assumé les fonctions supports d'un siège au travers de plusieurs actions marquantes.

Nous avons dû accompagner plusieurs actions complexes :

- Un licenciement pour impossibilité de reclassement suite à une inaptitude prononcée par la médecine du travail.
- Une commission d'enquête suite à des accusations d'harcèlement moral entre salariés.
- De nombreuses commissions d'embauche.
- L'organisation des élections des membres du Conseil Social et Économique qui remplace depuis la « loi travail » les instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT).

Un siège est également un outil de prospective et de développement devant permettre de répondre aux nouveaux besoins des personnes que nous accompagnons. Nous avons en 2018 répondu à plusieurs appels à projet importants. Tout d'abord le renouvellement et l'extension du dispositif de médiation socio-éducative porté par la Région. En soutien du chef de service, les salariés du siège ont œuvré pour chiffrer et mettre en forme une réponse cohérente et efficiente au nouveau cahier des charges qui nous était proposé. Nous avons à la fois remporté le renouvellement du dispositif accueillant les apprentis, mais également obtenu le nouveau marché « mobilité » sur les deux départements. Il s'agit d'une victoire d'équipe, la conjugaison de l'expertise des acteurs de terrain et de celle de l'équipe de

comptables. Nous remportons ces marchés et appels à projet parce que nos actions éducatives sont reconnues pour leurs effets et que nous sommes capables de les gérer dans le respect des cadres budgétaires et réglementaires qui nous sont imposés.

Même si nous n'étions pas en capacité de répondre dans les délais impartis à la création d'une structure d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés, nous avons répondu à l'appel à candidature lancé par le département afin de signifier notre intérêt pour l'accompagnement de ces enfants. Nous avons réaffirmé la nécessité d'adapter la réponse éducative à la spécificité de ce public et notre capacité à développer un accompagnement plus centré sur le projet d'autonomie que sur la prise en charge éducative.

Enfin, nous avons répondu à l'appel à projet préfectoral pour l'ouverture d'un **Centre Éducatif Fermé** sur notre département. En août 2018, nous avons été informés de la volonté de l'état d'implanter sur notre département un des trois CEF, prévu dans le cadre de l'extension du dispositif de prise en charge de la délinquance des mineurs. L'ADSEA 04 a dans son « ADN », toujours défendu le fait que tout jeune en difficulté, auteur ou victime, est un enfant en souffrance, en danger, que nous devons accompagner, épauler. Nous avons décidé de répondre à cet appel à projet même si nous connaissions la spécificité de ces dispositifs et soyons francs, les craintes et questions qu'ils soulèvent.

Sous l'impulsion du bureau, l'équipe de direction a pris le parti de proposer un projet de CEF implanté sur un territoire rural et porteur d'une identité fortement marquée autour des activités agricoles, sportives et de pleine nature. Nous avons envisagé de localiser notre projet sur le pays de Seyne et plus précisément à proximité de la commune de Selonnet. Ce choix était guidé par les possibilités immobilières que nous avons repérées mais surtout par l'engagement d'un Maire et de ses adjoints. Je tiens à saluer l'action de Benoit CAZERES, Maire de Selonnet, qui a su mobiliser son territoire, faire naître et animer le débat auprès de ses administrés et porter bien au-delà de son territoire une parole empreinte de valeurs, d'humanisme et d'engagement pour ces jeunes en déshérence. Nous avons été véritablement portés par son engagement qui nous est apparu comme un gage de réussite d'inclusion territoriale indispensable à ce type de structure.

Nous avons mobilisé nos réseaux et fédérations, parcouru de nombreux kilomètres pour découvrir le fonctionnement de plusieurs CEF gérés par d'autres ADSEA. Notre présidente nous a accompagnés dans ces démarches prenant au fil du temps la mesure de l'engagement qui allait être le nôtre si nous obtenions ce projet. Je tiens également à la remercier pour ce soutien affirmé, son engagement personnel, pour porter haut les valeurs du projet associatif parfois dans des réunions publiques animées.

Nous avons déposé notre projet le 16 novembre 2018 auprès de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Si la suite de cette aventure s'est déroulée en 2019, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons été retenus et autorisés par Monsieur le Préfet pour porter ce dispositif, avec quelques aménagements sur notre projet initial. Je ne manquerai pas de vous conter l'épisode 2019 de cette belle histoire dans notre prochain rapport d'activité ...

L'évolution de notre association est engagée depuis quelques années. Il ne s'agit pas d'une course effrénée visant à « grossir » à tout prix. Nous essayons, à partir de nos convictions et valeurs portées, forts de la qualité reconnue de nos dispositifs, de répondre aux nouveaux défis que nous proposent nos partenaires ou que nous imposent l'évolution des difficultés de certains de nos concitoyens. Nous répondrons sûrement à d'autres appels à projet, proposerons également des aménagements de dispositifs que nous portons depuis longtemps, mais, et cela est important, dans le respect de ce que nous sommes et surtout dans celui des personnes que nous accompagnons.

L'ADSEA 04 est une association fière des valeurs qu'elle porte, affirmant humblement mais avec conviction le professionnalisme des salariés qu'elle emploie au service de missions qui nous sont confiées. Nous refusons donc le statut d'opérateur, revendiquant celui de partenaire engagé et conscient de notre place et rôle dans l'action sociale et éducative auprès de ceux qui, parmi nous, sont temporairement ou plus durablement en difficulté.

Je vous remercie.

Damien SCANO
Directeur d'Association.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

Service Éducatif en Milieu Ouvert (SEMO)
Service de prévention spécialisée
Service accompagnement social du Fond d'Aide
aux jeunes
Service de médiation socio-éducative
Service Aide au Travail (ATPE)
Service Trait d'union : médiation familiale, espace
rencontre, visites médiatisées en présence d'un
tiers, écoute parent

SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT



Le Service Éducatif en Milieu Ouvert

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Éducative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, centre de protection maternelle et infantile (PMI), écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2015-2020 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, pédopsychiatre, chef de service), et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation.

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2018, le SEMO a accompagné 990 mineurs et jeunes majeurs, soit 588 familles dans 105 villes du département des Alpes-de-Haute-Provence.

La vie institutionnelle du service

Les réunions trimestrielles

En plus des temps de réunions d'équipes hebdomadaires et des réunions mensuelles d'Analyse des Pratiques Professionnelles, les réunions trimestrielles ont pour objectif de garantir une cohérence départementale en rassemblant tous les membres de l'équipe du SEMO. En ce sens, elles représentent des temps forts de la vie institutionnelle et répondent aux besoins :

- De formation sur des thématiques transversales ;
- D'informations et d'échanges au sein du service ;
- D'informations et d'échanges sur la vie associative.

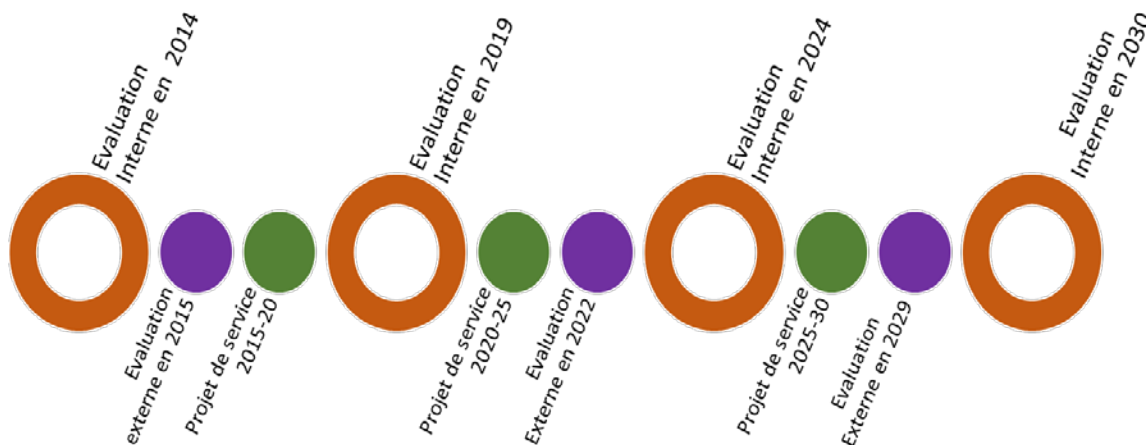
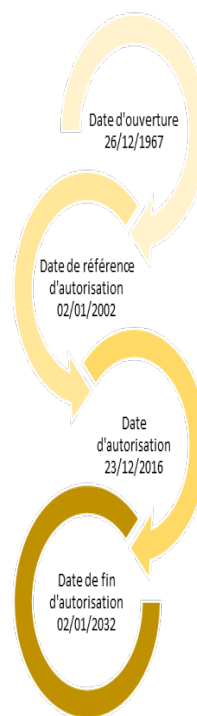
En 2018, quatre réunions ont été organisées :

- Présentation du DRIVE (16/01/18).
- Intervention du Défenseur des droits (20/03/2018).
- Présentation de la démarche de l'évaluation du projet de service (19/06/18).
- Restitution de l'évaluation du projet de service (27/11/18).

Une évaluation continue

Depuis la création du service, ses missions sont encadrées par une législation.

Selon la définition du Conseil Scientifique de l'Évaluation : « L'évaluation a pour finalité de contribuer à l'élaboration d'un jugement de valeur, de préparer une décision, d'améliorer pratiquement la mise en œuvre d'un fonctionnement d'un service. Dans tous les cas, il faut que le commanditaire et les autres destinataires de l'évaluation puissent s'approprier les résultats et les connaissances produites».



Évaluation Interne

La démarche pour l'élaboration du projet de service 2015-2020 relevait d'un groupe COPIL (1 ou 2 travailleurs sociaux par antenne, les 2 chefs de service, une psychologue et le directeur de l'association). Les rencontres régulières de ce COPIL devaient permettre de faire des retours sur chaque antenne pour ensuite être discuté en COPIL. Force fut de constater que malgré la richesse du travail effectué par le COPIL, rares étaient les échanges structurés avec les équipes de chaque antenne.

À partir de ce constat et avec une volonté que ce travail d'évaluation soit partagé par l'ensemble des acteurs du service départemental du SEMO. L'équipe de direction avait la volonté que chacun puisse parler de sa pratique, de ses constats mais aussi de ses impressions.

Ainsi avec l'idée que la critique constructive favorise l'action collective, nous avons décidé de faire le choix d'une évaluation formative. En effet, l'évaluation formative permet de créer et de soutenir une dynamique de groupe apprenante, une organisation à l'écoute, source d'enrichissement mutuel. C'est donc en ce sens, que nous nous sommes engagés dans cette démarche, dans un souci de partage de valeurs et avec un positionnement éthique tourné vers l'intérêt des familles accompagnées.

Nous avons aussi choisi d'organiser ainsi l'évaluation à partir de notre conviction que l'évolution des pratiques professionnelles s'accompagne aussi dans les interstices, d'où l'importance dans notre démarche de ne pas négliger les moments informels et la convivialité qui ont un impact importants dans le climat de travail.

Le projet de service

En 2019, nous avons prévu de questionner et de construire le prochain projet de service (2020-2025) dans la même dynamique et à partir des pistes d'amélioration dégagées lors de l'évaluation interne.

Le public

Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO

Un groupe de travail entre les chefs de services territoriaux du Conseil départemental et les chefs de service éducatif du SEMO s'est réuni régulièrement durant l'année 2018. En 2018, nous avons expérimenté un outil d'analyse sur les raisons qui ont amené à mettre en place une mesure éducative selon les critères de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger). Nous voulions répondre à différentes questions : quelles sont les problématiques principales à l'origine de la mesure ? Quelle est la proportion des mesures en AED issue d'une évaluation d'une Information Préoccupante ?

Cet outil n'est pas opérationnel sur l'ensemble du département mais reste une volonté partagée par les acteurs de le rendre opérationnel.

L'activité

Evolution du nombre de journées

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec la persistance d'une forte activité : 226 728 journées ont été réalisées (113 680 AED et 113 048 AEMO). Ce qui représente une augmentation de 9% depuis 2014.

Depuis 2014 le nombre de journées réalisées dans le cadre de l'AEMO a augmenté de 29.5%. Cette hausse a été particulièrement importante entre 2016 et 2017, puisqu'elle représente 26.17% d'augmentation.

En ce qui concerne les mesures d'AED, les chiffres en termes de journées réalisées révèlent une baisse de l'activité de 5.5% par an depuis 2016, ce qui équivaut à une diminution de 11% du nombre de journées réalisées depuis 2014.

Globalement, en 2018, avec une légère augmentation du nombre de journées réalisées (+ 0,75%), nous constatons une certaine stabilité de l'activité en termes de journées réalisées.

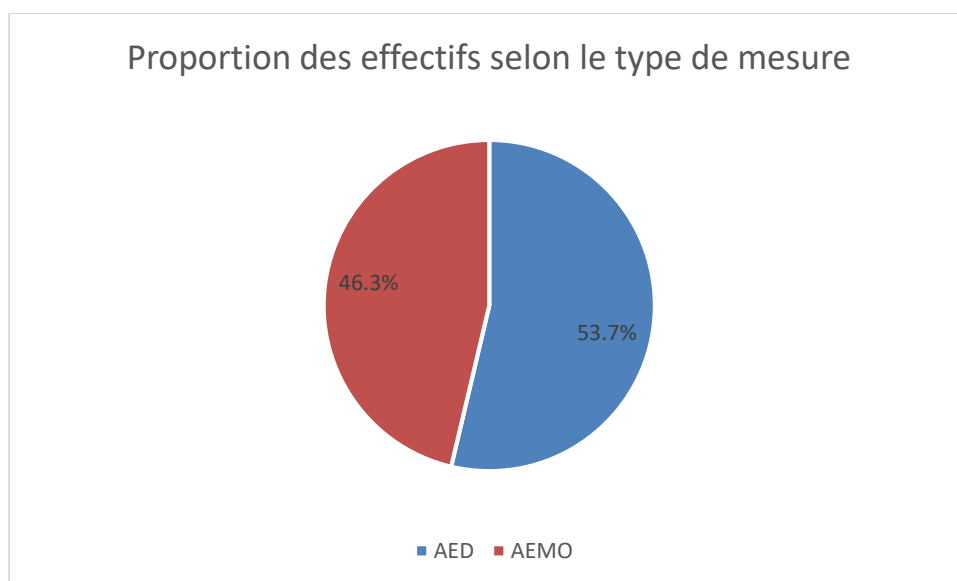
Toutefois, les chiffres de l'exercice 2018 confirment la tendance à la judiciarisation des situations que nous avons observée lors de l'exercice précédent. Ce qui pourrait venir expliquer en partie la baisse de l'activité en termes de journées en AED et l'augmentation de l'activité en termes de journées en AEMO.

Le mouvement global par type d'activité

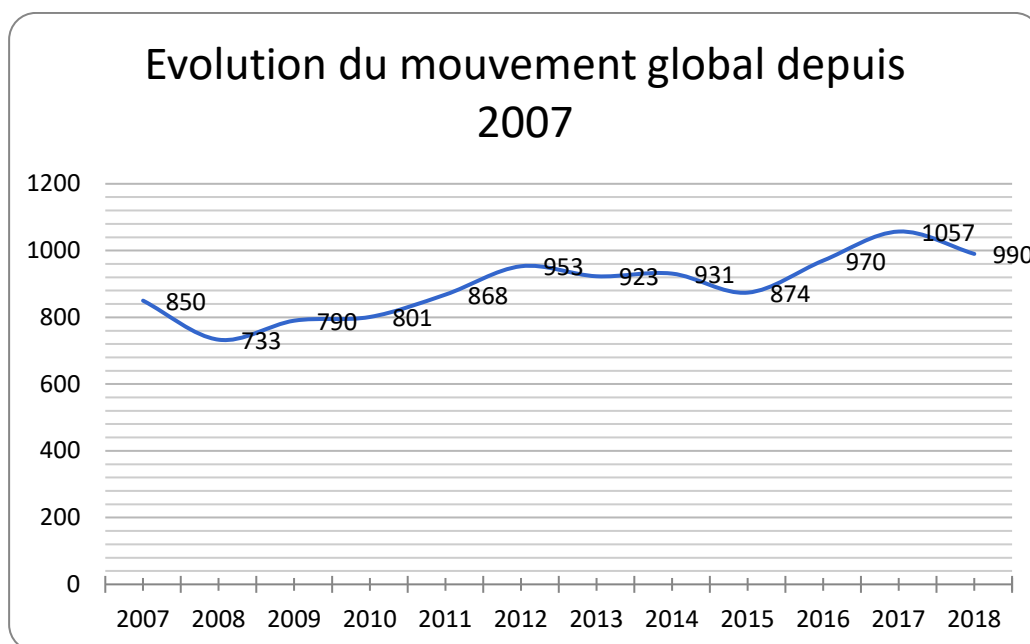
Le service a accompagné 990 jeunes et 588 familles en 2018 pour l'exercice de ces deux types de mesures.

Les mesures en AED représentent 53,7 % de l'activité, en terme de mouvement global pour 46,3 en AEMO.

EFFECTIFS	2014			2015			2016			2017			2018		
	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total
Mouvement Global	557	374	931	556	318	874	563	407	970	582	475	1057	531	459	990
Présents au 1er janvier	326	242	568	361	210	571	353	201	554	357	302	659	318	298	616
Présents au 31décembre	370	215	585	364	213	577	371	305	676	337	304	641	292	370	662
ADMISSIONS	231	132	363	195	108	303	210	206	416	225	173	398	213	161	374
SORTIES	187	159	346	192	105	297	192	102	294	246	170	416	186	141	327



Evolution du mouvement global



Depuis 2015, le nombre d'accompagnements du SEMO départemental semble se stabiliser autour de 1000.

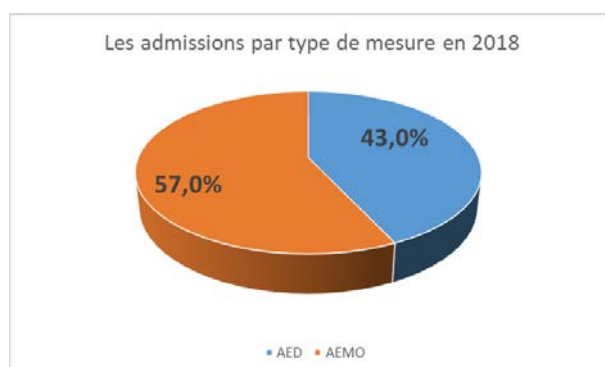
Depuis l'année 2017, nous constatons que les admissions dans le cadre judiciaire sont plus importantes qu'en administratif. En ce sens, la hausse des admissions en AEMO semble indiquer la nécessité d'une réponse judiciaire à des problématiques rencontrées

En 2018, on note une baisse de 5,6 % des AED et une augmentation de 7,2 % des AEMO par rapport à 2017.

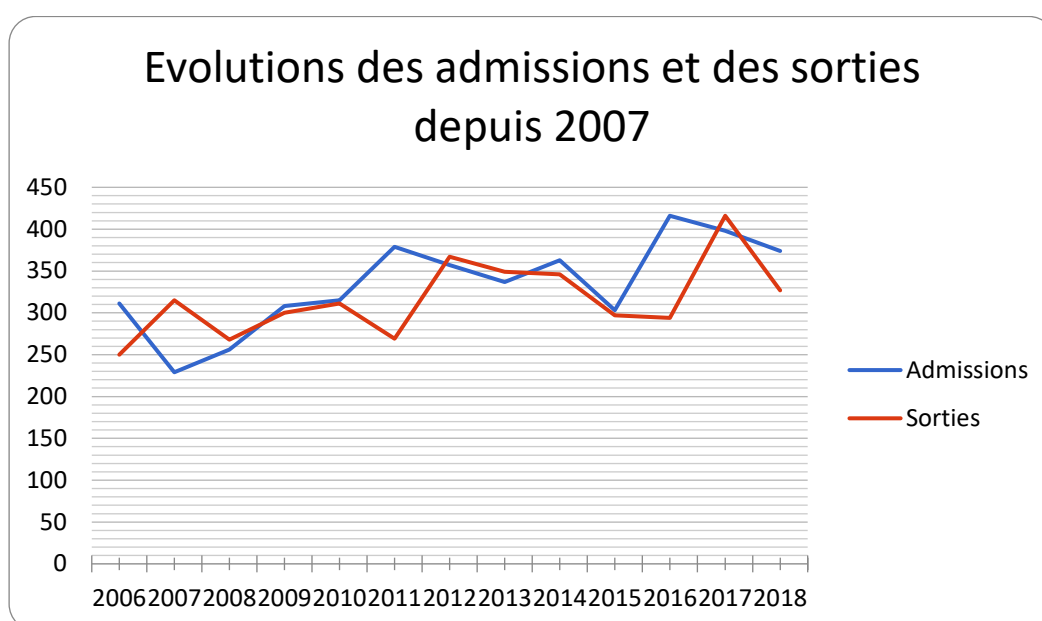
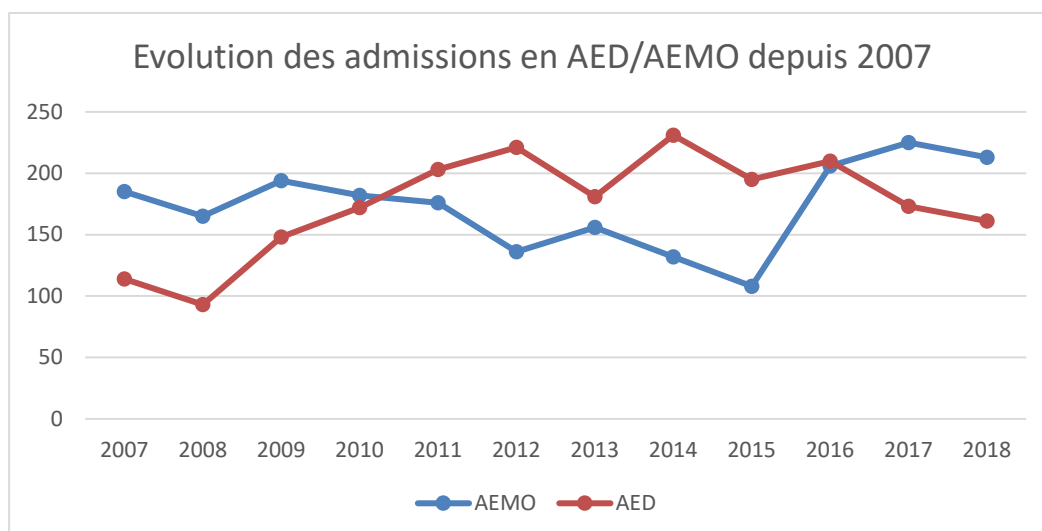
Notons qu'en 2018, le nombre de journées des mesures AEMO dans le cadre d'une délégation de compétence représentait 6 % de l'activité "judiciaire". Suite à une importante augmentation, nous constatons une stabilité de ces mesures. Ce qui signifie que nous sommes toujours autant sollicités par des tribunaux d'autres départements. Dans ces cas de figure, les enfants sont domiciliés chez l'un des parents et on nous demande d'intervenir chez l'autre parent sur des temps de vacances ou bien dans d'autres situations l'autre parent accueille, de façon permanente, l'autre partie de la fratrie.

Admission par type de mesure

2016 avait été une année d'équilibre entre les admissions dans le cadre administratif et judiciaire. L'année 2017 était la première année depuis 2011 où les admissions en judiciaire devenaient plus importantes qu'en administratif.



Evolution des admissions en AED et AEMO depuis 2007



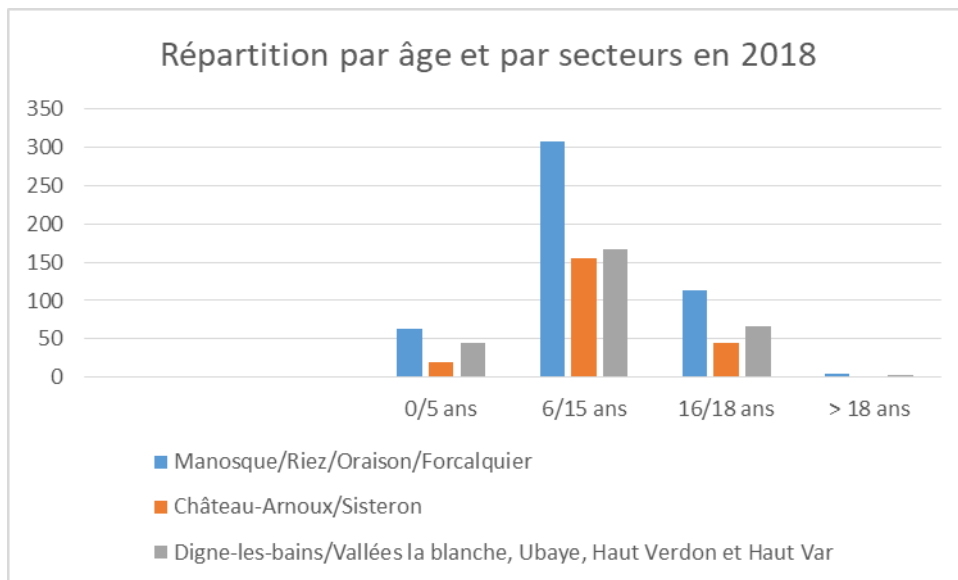
En 2018, on constate une baisse des admissions et une baisse du nombre des sorties. Ce mouvement n'a pas d'incidence sur l'activité.

Les effectifs par âge, par genre et par secteur

Répartition par âge, par sexe et par secteurs en 2018

Effectifs	Manosque			Château-Arnoux			Digne-les-Bains			TOTAL
	Riez/Oraison			Château-Arnoux			Barcelonnette/Seyne			
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
0/2 ANS	10	7	17	0	1	1	5	8	13	31
3/5 ANS	33	14	47	4	15	19	15	17	32	98
6/11 ANS	73	89	162	28	47	75	36	58	94	331
12/15 ANS	62	83	145	21	59	80	29	44	73	298
16/18 ANS	59	55	114	23	22	45	31	35	66	225
> 18 ANS	3	1	4	0	0	0	1	2	3	7
TOTAL	240	249	489	76	144	220	117	164	281	990

Effectifs	Manosque			Secteur Sud		Château-Arnoux				Digne-Les-Bains			Secteur nord		TOTAL				
	Forcalquier									St-André les Alpes (AEMO)									
	Riez/Oraison									Seyne/Barcelonnette									
	AED	AEMO	global	AED	AEMO	AED	AEMO	global	AEMO	AED	AED	AEMO	global	AEMO		AED	Global		
Mouvement global	232	257	489	47,4%	52,6%	114	106	220	52%	48%	133	148	281	47%	53%	49,3%	50,7%	501	990
Présents au 01/01/2017	160	166	326			76	55	131			82	77	159						616
Présents au 31/12/2017	145	180	325			65	80	145			82	111	193						663
Admissions	72	91	163			38	51	89			51	71	122					211	374
Sorties	87	77	164			49	26	75			51	37	88					163	327



Depuis plusieurs années, le SEMO n'exerce pas d'AED sur le secteur de Saint-André les-Alpes.

Sur le secteur Sud (Manosque, Riez-Oraison, Forcalquier) :

Alors qu'en 2016 et en 2017, nous avons constaté une hausse des admissions de 143 à 217, ce chiffre a diminué en 2018 pour se fixer à 163. Cette baisse se concrétise pour les mesures AED ;

Pour les AED, 93 admissions en 2015, 99 en 2016 et 116 en 2017 alors qu'en 2018 nous comptons 72 admissions soit une baisse de 37 % des admissions en 2018.

Pour les AEMO, 50 en 2015, 101 en 2016 et en 2017 alors que nous comptons 91 admissions en 2018 soit une baisse de 10% des admissions.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur Sud est ainsi passé de 540 en 2017 à 489 en 2018, soit une baisse de 10%.

Sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron :

Alors qu'en 2017, nous avons constaté une baisse des admissions à 69, en 2018, elles augmentent à 89. Cette hausse concrétise pour les mesures d'AEMO :

- Pour les AED : 50 en 2017 et 38 en 2018 soit une baisse de 24 %.
- Pour les AEMO, 19 en 2017 et 51 en 2018 soit une hausse de 63 %.
- Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron en 2017 était de 223, en 2018 il est de 220.

Sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette :

Alors qu'en 2017, nous avons compté 112 admissions, ce chiffre a augmenté en 2018 à 122. Les chiffres de 2017 laissent apparaître une augmentation du nombre des admissions concernant les mesures AEMO:

- Pour les AED 49 en 2015 et 2016 ; 53 en 2017 et 51 en 2018.

- Pour les AEMO, 29 en 2015, 59 en 2016 et 53 en 2017 alors que nous comptons 71 admissions en 2018 ce qui représente 25,3 % d'augmentation.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette était en 2017 de 294. Il représente en 2018, 281 mineurs accompagnés.

Le public médian

Bien que notre accompagnement bénéficie à tous les enfants de 0 à 18 ans, voire jusqu'à 21 ans dans le cadre de l'AED et quel que soit le secteur d'intervention, nous accompagnons en majorité un public scolaire (6-15 ans). Public sans doute le plus encadré par des professionnels et où les dispositifs d'accompagnement social peuvent être plus facilement proposés aux familles qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants et où les situations de danger sont plus facilement repérables.

La proportion du public de la petite enfance reste aussi significative et comme nous l'évoquions, doit nous imposer d'enrichir une approche pluridisciplinaire. De la même façon le public des 15-18 ans nous amène à apporter des réponses aussi diverses que les besoins repérés.

Nous continuons à intervenir plus auprès des garçons, aussi bien dans le cadre administratif que judiciaire.

Vers la fin de la mesure

L'AED

Motifs des sorties en AED						
	En 2016		En 2017		En 2018	
		Pourcentage	EFFECTIFS	Pourcentage	EFFECTIFS	Pourcentage
Résiliation ddé par la famille	10	5,2%	14	5,7%	18	9,7%
Fin de mesure / Evolution positive	110	57,3%	117	47,6%	117	62,9%
Déménagement hors O4	12	6,3%	29	11,8%	8	4,3%
Passage en judiciaire	11	5,7%	17	6,9%	8	4,3%
Majorité	16	8,3%	15	6,1%	5	2,7%
Pas d'adhésion de la famille	12	6,3%	19	7,7%	9	4,8%
Limites de l' AED		0,0%	2	0,8%	1	0,5%
Placement/SASSED/ AP	15	7,8%	20	8,1%	14	7,5%
Signalement	6	3,1%	10	4,1%	4	2,2%
OPP		0,0%	3	1,22%	1	0,54%
Passage en FAJ					1	0,54%
TOTAL	192	100,0%	246	100%	186	100%

La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente 62,9 % des sorties. Cette proportion a augmenté de manière significative, en 2018, avec 15,3 % de hausse.

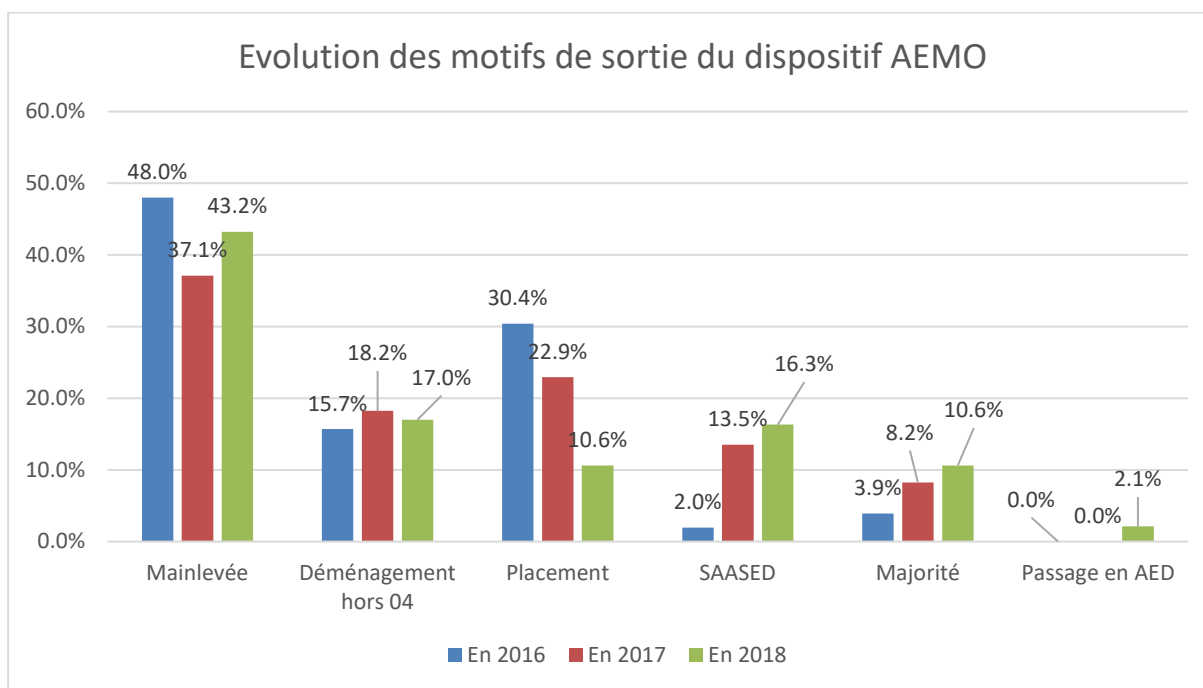
Il est à noter que le nombre de mesures pour lesquelles nous avons demandé un signalement aux autorités judiciaires est en baisse (de 6,9 à 4,3%). En ce sens, si l'on ajoute les catégories comprenant « les limites de l'AED », « passage en judiciaire » et « placements », nous atteignons en 2018 un taux de 14,5% alors qu'en 2017, ce pourcentage représentait 15,8%.

Ainsi, d'un point de vue général, concernant les motifs de sortie en AED en 2018, nous constatons que nous restons dans les mêmes valeurs qu'en 2017.

Par ailleurs, nous observons une légère baisse du nombre de déménagement hors 04, ainsi qu'une baisse des sorties pour majorité alors que nous relevons une augmentation du nombre de demande de résiliation. Toutefois, au-delà de la prise en compte de ces variations, il nous apparaît délicat de développer une interprétation de ces tendances en termes de changements et d'évolutions notables.

L'Action Educative en Milieu Ouvert

La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AEMO, cependant cette proportion perd 9 points par rapport à 2016. Cette baisse peut s'expliquer par une hausse importante des arrêts à cause d'un déménagement (+ 5 points), par le manque d'adhésion de la famille à la mesure d'AED (+ 2 points) et par un signalement de la situation aux autorités judiciaires (+ 1 point). Notons que les demandes de placement (Accueil Provisoire en service d'accueil et d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile : SAASED) n'ont pas augmenté proportionnellement au regard du nombre de mesures exercées.



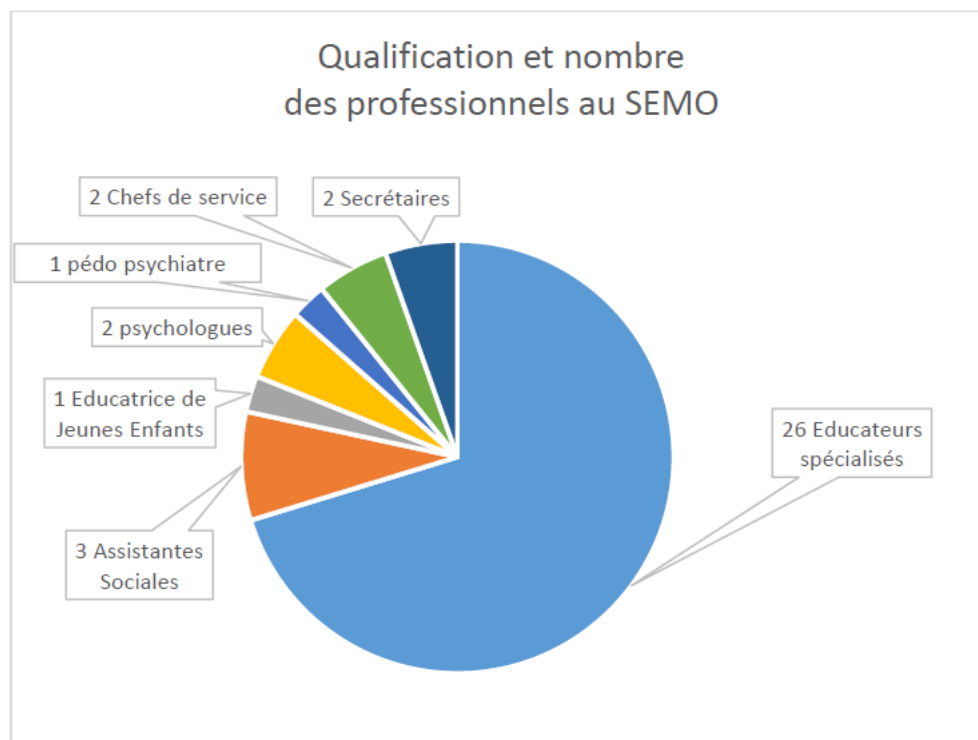
Le motif de sortie pour Mainlevée des mesures en AEMO reste la principale raison de sortie du dispositif judiciaire. La mobilité géographique hors déplacement semble se stabiliser entre 15 et 18 %. Les préconisations de placements à l'Aide Sociale à l'Enfance en institutions ou en famille d'accueil sont en nette diminution alors que les placements selon le protocole SAASED ou SAPSAD (Placement Educatif A Domicile, PEAD) ont augmenté. Ce dispositif de PEAD semble répondre à des besoins en termes d'accompagnement plus soutenu et être une alternative au placement en institutions ou en famille d'accueil malgré que ce dispositif soit saturé.

A noter, l'évolution des mesures en judiciaire vers l'administratif progresse et amène une réflexion sur la capacité des travailleurs sociaux à faciliter l'adhésion des familles dans l'accompagnement éducatif tel que le danger ou le risque de danger peut être travaillé dans une mesure administrative.

Les modalités de notre intervention

Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité. Les antennes de Digne-les-Bains, de Château Arnoux et de Manosque bénéficient d'un mi-temps de secrétariat et le SEMO départemental d'un mi-temps de secrétariat.



Comme l'explique le CNAEMO (Carrefour National de l'Assistance en Milieu Ouvert) : « L'action humaine est trop complexe à approcher pour se contenter d'un seul regard. C'est un postulat autant technique qu'éthique. La pluralité des approches et la diversité des regards, qui est en soi une posture clinique, doivent permettre le respect de la singularité des personnes et ainsi chercher des réponses adaptées et singulières dans différentes disciplines. C'est aussi en conjuguant les compétences pluri professionnelles que l'on prend conscience de la relativité de son seul point de vue, de sa pratique et que l'on réalise que la réalité complexe et mouvante des situations ne peut se satisfaire de traitements univoques et stéréotypés. C'est dans cette perspective que l'imprévisibilité des situations en milieu ouvert peut être appréhendée, dans l'interaction entre acteurs différenciés : interdisciplinarité. Cette approche interdisciplinaire doit, par l'échange des savoirs et des compétences dont celles de la famille, faire advenir une transdisciplinarité. C'est à dire des savoirs partagés qui mettent en œuvre une langue commune constituée avec les familles... »¹

Focus sur le travail des psychologues

La psychologue en protection de l'enfance peut intervenir auprès d'un public large allant du petit enfant aux grands-parents. Au Service Educatif en Milieu Ouvert, nous proposons

¹ <http://www.cnaemo.com/milieu-ouvert-equipe-reseau-partenariat.html>

principalement des entretiens à visée de soutien à la parentalité mais pas uniquement. Les familles accompagnées attendent souvent de nos services des réponses et des améliorations que seule une prise en charge rapide et pluridisciplinaire peut permettre. Une multitude d'interventions sont donc possibles et le soin apporté aux personnes accompagnées est une réalité, qui sans se substituer aux institutions dédiées, vient répondre aux demandes de familles qui se sentent parfois stigmatisées et préfèrent éviter les lieux de soins clairement identifiés. Cela permet également à ces personnes d'avoir accès à un soin psychologique à leur demande et sans condition (qui supporte les absences et manquements dans le suivi). Par ailleurs, les difficultés de plus en plus récurrentes d'accès au soin (Centre Médico psychologique enfants et adolescents ou Centre Médico-Psychologique) avec des files d'attente de plusieurs mois nous amènent à proposer des suivis auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui auraient pourtant nécessités un étayage soignant global. La psychologue prend donc également en charge une partie de la problématique familiale.

La souplesse et les modalités de prise en charge sont diverses, du fait de la grande malléabilité des accompagnements proposés aux familles et de nos réflexions en équipe pluridisciplinaire. Chaque accompagnement est co-construit en équipe, avec le travailleur social et en lien avec les besoins des familles. Il constitue un véritable étayage psycho-social pour des populations parfois isolées.

Cela nécessite que la psychologue puisse se former régulièrement comme il est attendu dans son code de déontologie, ceci pour se tenir à jour au niveau théorique, de même que pour proposer des modalités de soin adapté à notre cadre d'intervention.

La psychologue en protection de l'enfance a également une mission importante de soutien et d'accompagnement des équipes. En effet, face aux situations complexes que les travailleurs sociaux abordent et pour lesquels ils interviennent dans une grande proximité, il leur est souvent important de pouvoir reprendre de la distance pour réfléchir et élaborer des réponses adaptées, en se dégageant d'aspects psychologiques pesant sur leur accompagnement éducatif. Enfin lors des réunions d'équipe, la présence de la psychologue et du chef de service est indispensable pour porter le souci d'une élaboration psychologique des situations des familles. Une autre fonction de la psychologue est de prendre en compte et de favoriser l'expression du vécu transférentiel des travailleurs sociaux afin de garantir le cadre professionnel de l'intervention.

Focus sur les actions collectives

Une réflexion s'est engagée dans chaque équipe sur les modalités de l'intervention en milieu ouvert. En 2018, des travailleurs sociaux ont expérimenté des formes d'actions collectives comme un outil dans la relation avec l'enfant mais aussi d'analyse de la qualité des relations avec ses pairs ou d'autres adultes de référence. Ces temps ont aussi pour vocation de faire vivre un temps de loisirs dans la bonne humeur tout en favorisant les interactions entre enfants. Des sorties ou des ateliers ont eu lieu comme : un atelier modelage en terre avec le santonnier de Champtercier, visite d'une ferme pédagogique, activité escape game....

Nous encourageons cette dynamique qui nous l'espérons permet aux professionnels d'expérimenter des interventions différentes pour enrichir leurs pratiques sans toutefois glisser vers l'activité pour l'activité.

Enfin, un cycle de rencontre entre parents, initié sur l'antenne de Manosque par la psychologue et les travailleurs sociaux a débuté et continue sur 2019.

D'autres projets d'actions collectives se préparent pour l'année 2019 en fonction des constats et besoins repérés par les équipes sur les territoires d'intervention.

La répartition géographique des mesures

En 2018, le SEMO continue à couvrir 105 villes du département des Alpes-de-Haute-Provence. Comme l'année passée nous proposons une lecture de notre intervention à travers le prisme de la distance et du temps de trajet. La principale modalité d'intervention du SEMO en s'inscrivant dans l'environnement de l'enfant : sa famille, sa maison, son école, ses lieux de loisirs. Mais nous proposons différents supports pour permettra aussi aux enfants de sortir de cet environnement : se balader, aller manger un morceau ailleurs, aller au ciné, à la piscine, aller pic niquer, etc. Ces moments partagés avec un enfant ou une famille sont des moments privilégiés mais nécessitent des moyens matériels.

Les travailleurs sociaux disposent d'un parc automobile d'une vingtaine de voitures réparties par secteur. L'optimisation de ce parc nécessite une gestion rigoureuse en termes d'anticipation et de logistique (comme le suivi de l'entretien des véhicules, organisation d'un roulement d'utilisation,...) de tous les salariés pour disposer d'un véhicule pour ces visites à domicile qu'elles soient à 15 km ou 150 km de l'antenne.

Par ailleurs, en présentant la géographie de nos interventions, nous souhaitons mettre en relief ces interventions en fonction des offres de services dans le département.

En 2017, 98 spécialistes libéraux exerçaient en libéral dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, soit une densité de 60,6 spécialistes pour 100 000 habitants, moitié moins que la moyenne régionale (125,4 spécialistes pour 100 000 habitants). Ce département est le moins bien doté de la région en spécialistes libéraux.

Sur les 98 spécialistes libéraux du département des Alpes-de-Haute-Provence, 51 exercent à Manosque (52 %) et 25 à Digne-les-Bains (25,5 %). À l'inverse, la moitié Est du département et la zone limitrophe du Vaucluse (secteurs de Banon et de Forcalquier) ne compte aucun médecin spécialiste libéral.

En 2016, 63 communes (31,7 % des communes du département) étaient situées à au moins 45 mn de route en voiture d'un pédiatre, d'un gynécologue, d'un ophtalmologue ou d'un psychiatre libéral et 30 communes (15,1 %) à un délai supérieur à 1h de route².

De plus, les travailleurs sociaux sont en lien avec les partenaires dans les situations et sont parfois sollicités pour accompagner les familles comme sur les centres de soins (CAMPS, CMPEA, CMPI, CASA,...).

Enfin, chaque travailleur social est présent lors des audiences (ce qui représente environ 140 audiences) et peut être amené à accompagner les familles au Tribunal de grande instance (TGI) de Digne-les-Bains lorsque celles-ci ne disposent pas de moyens de transport.

² Atlasanté. Outil C@rtosanté [Internet]. Disponible sur : <http://cartosante.atlasante.fr/>

Pour toutes ces raisons, les moyens de transport sont une nécessité dans l'exercice des missions du SEMO, les déplacements représentent 10 % du temps travaillé de l'ensemble des travailleurs sociaux.

Aussi, l'ADSEA 04 propose d'équiper de téléphones portables les travailleurs sociaux qui le souhaitent pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires. Selon une procédure particulière, une famille ou un partenaire qui souhaite être en lien avec un travailleur social sera mis en lien avec le répondeur du service au cas où il ne peut décrocher.

1 Des populations éloignées des équipements

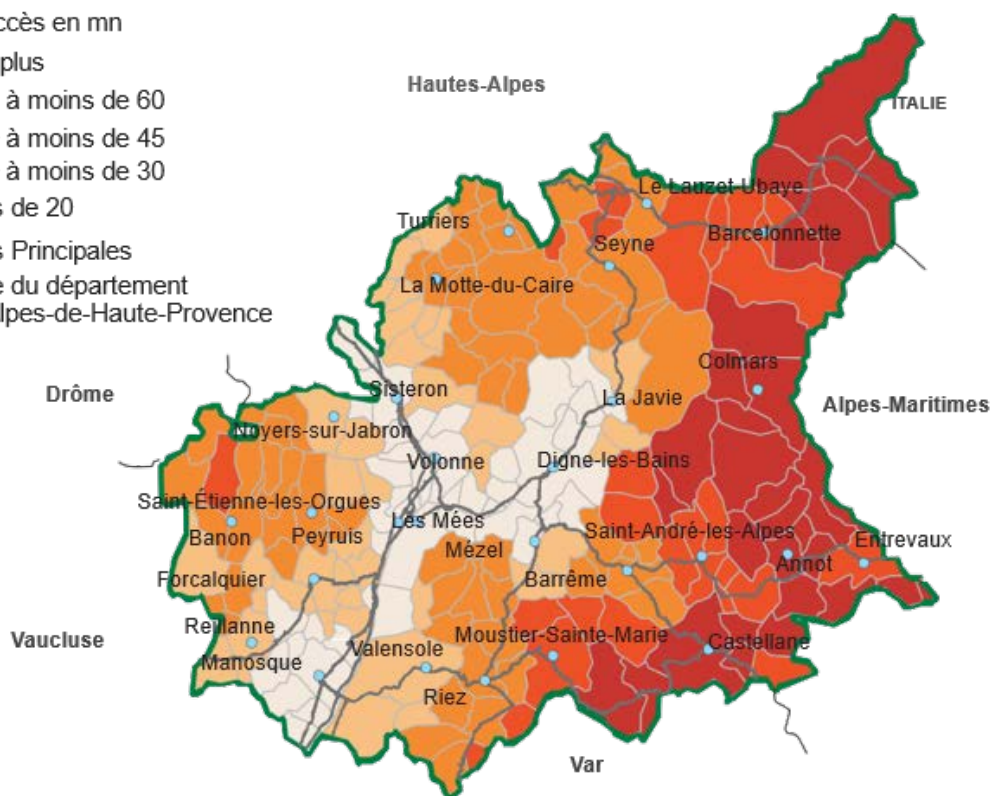
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme supérieure

Temps d'accès en mn

- 60 et plus
- de 45 à moins de 60
- de 30 à moins de 45
- de 20 à moins de 30
- moins de 20

— Routes Principales

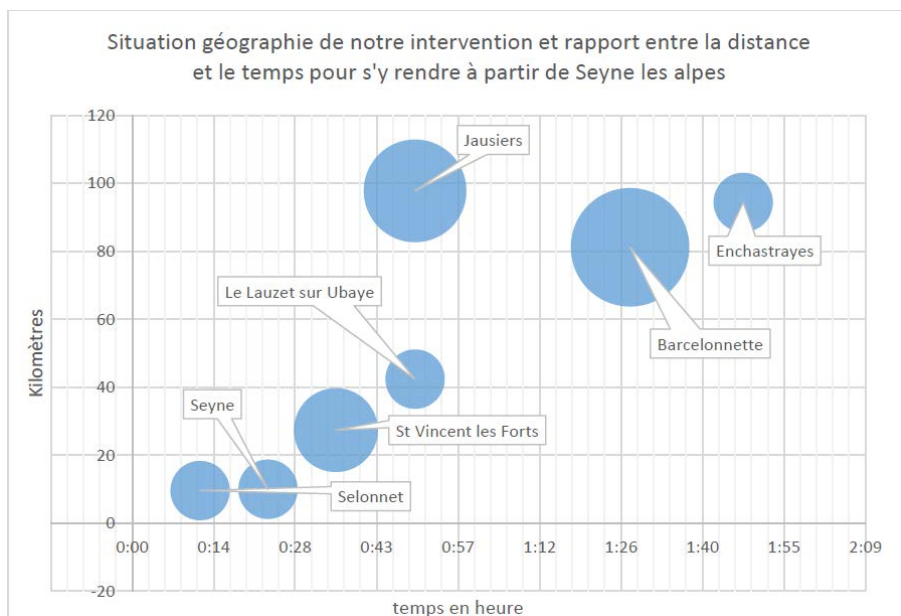
▭ Limite du département des Alpes-de-Haute-Provence



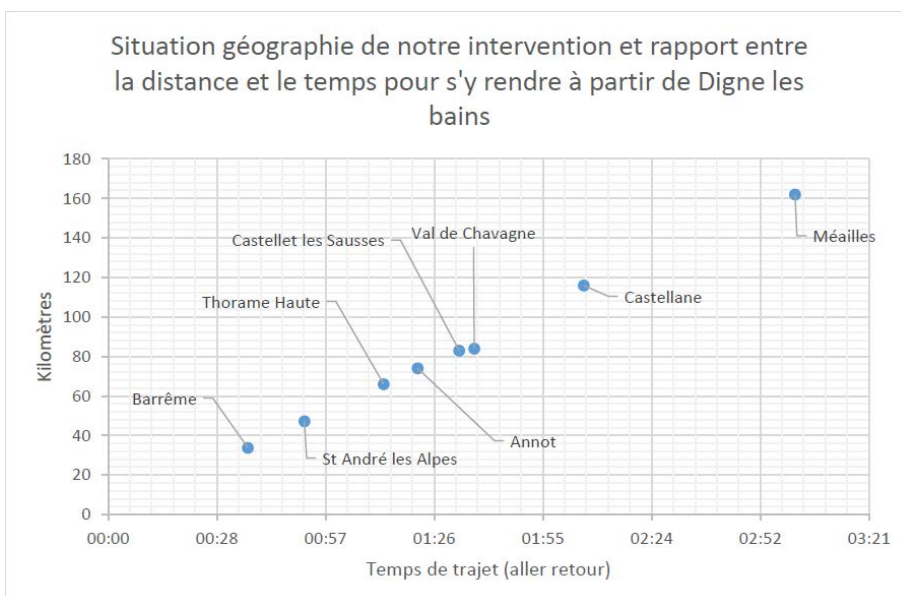
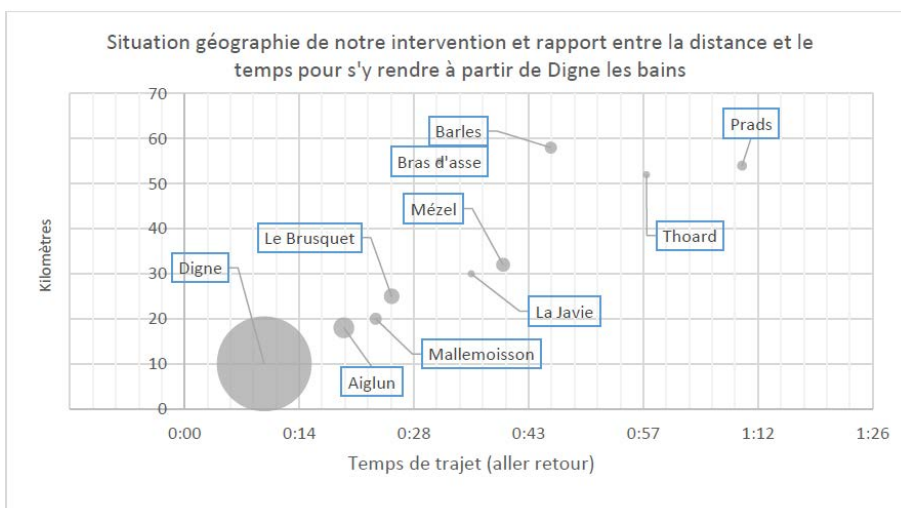
© IGN-Insee 2014

Source : Insee, BPE 2013, Recensement de la population, Distancier Metric

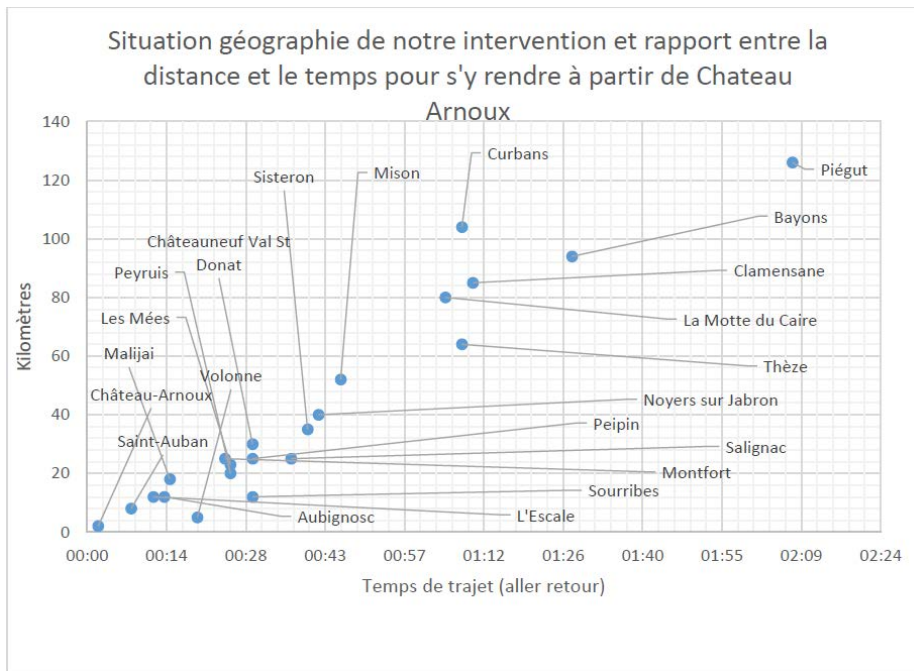
Vallée de L'Ubaye et de la Blanche



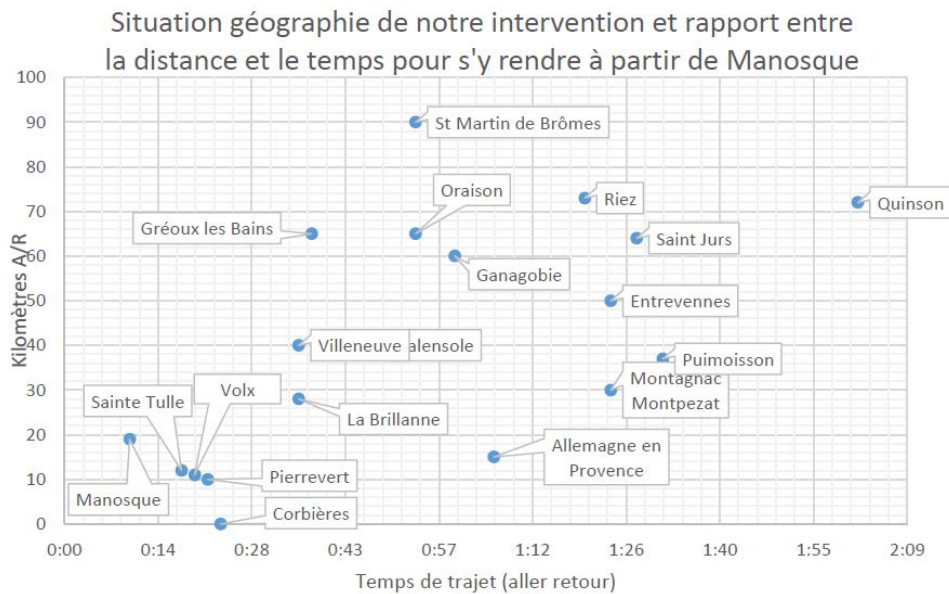
Digne-les-Bains et la vallée du Verdon et Haut Verdon



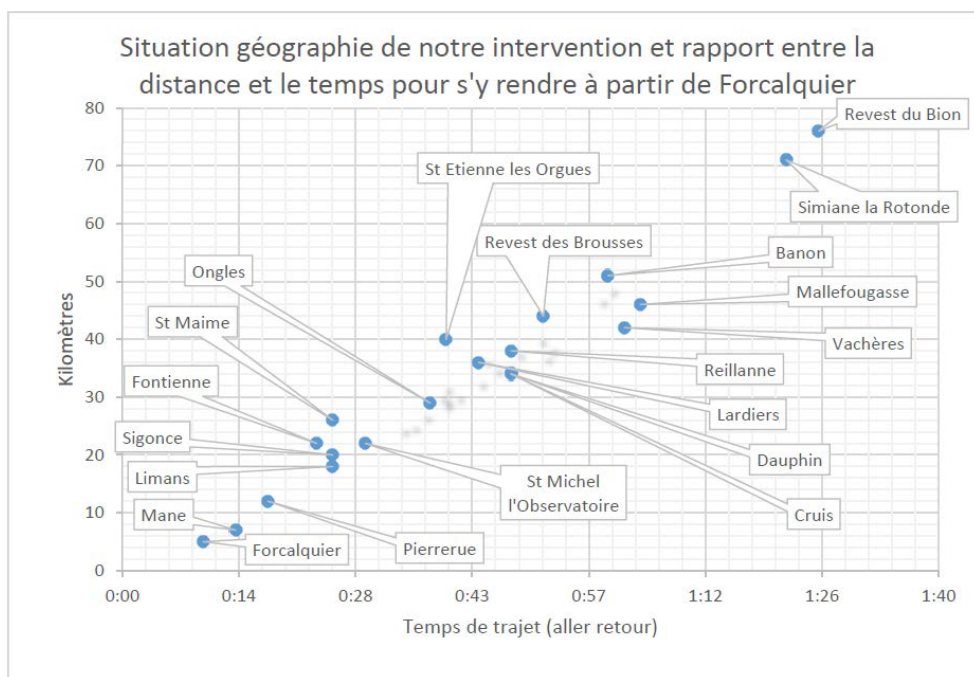
Château Arnoux et Sisteron



Manosque

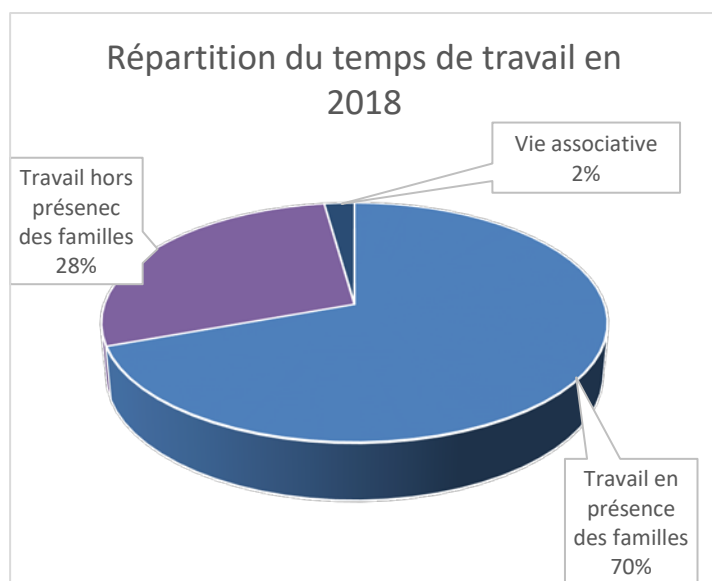


Forcalquier



L'organisation du temps de travail

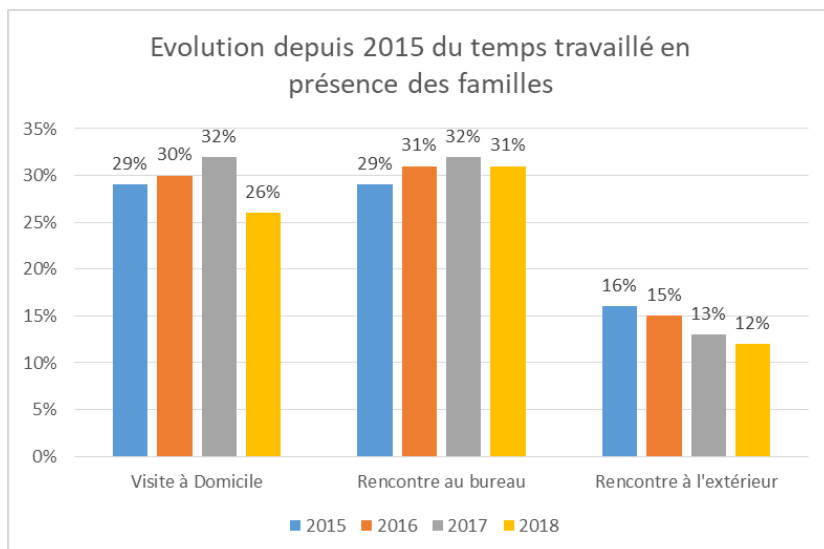
Répartition du temps de travail



Grâce aux fiches horaires remplies par les travailleurs sociaux du SEMO, nous constatons que le temps travaillé est majoritairement consacré au travail auprès des familles (70%). Cette proportion est en baisse par rapport à l'année passée (77 %).

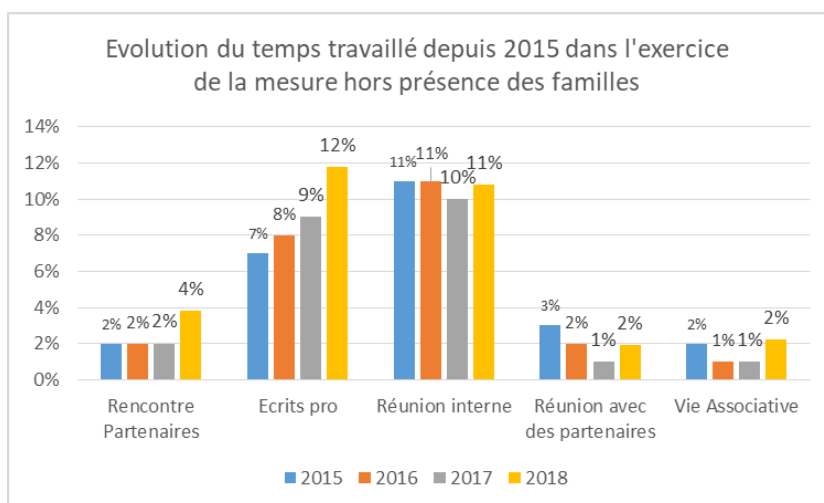
Cet outil de lisibilité du travail des travailleurs sociaux mérite d'être affiné et réexpliqué. En effet, nous constatons que l'explication des items n'est pas assez clairement définie pour l'ensemble des salariés et qu'elle peut engendrer des différences d'appréciation lors du remplissage des fiches horaires.

Evolution depuis 2015 du temps travaillé par catégorie hors présence avec les familles

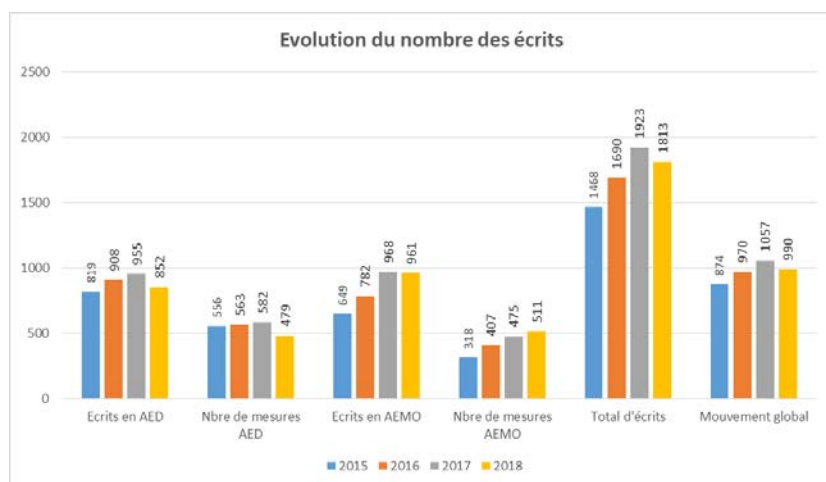


Sur la masse horaire, plus de 70 000 heures de travail, les % sont sensiblement les mêmes. Toutefois, on note une évolution dans le temps imparti aux écrits professionnels et au temps consacré aux réunions interne.

Evolution depuis 2015 du temps travaillé par catégorie en présence des familles



Les écrits professionnels



Nous avons souhaité mettre en perspective le nombre des écrits en fonction de l'activité. En 2018, 1813 écrits ont été produits, 852 écrits pour 479 mesures AED et 961 écrits pour 511 mesures AEMO. En AED, cela correspond à 1,77 écrit par mesure exercée durant l'année, en AEMO c'est 1,88 écrit par mesure. En 2017, c'était 1,64 écrit par mesure en AED et 2,03 écrits par mesure en AEMO. En 2016, c'était 1,61 écrits par mesure en AED et 1,92 écrits par mesure en AEMO. Rappelons que dans le cadre de l'AED, 2 écrits sont envoyés, au minimum (le rapport intermédiaire et le rapport à échéance pour une première mesure), au Conseil départemental et dans le cadre de l'AEMO, 1 seul écrit est envoyé au minimum (le rapport à échéance) au Juge des Enfants.

Ce que nous voulons retenir en 2018 :

- 990 mineurs et jeunes majeurs, soit 588 familles dans 105 villes du département des Alpes de Haute Provence.
- Une volonté de faire vivre un service SEMO départemental
- Une année d'évaluation interne
- 9 % d'augmentation du nombre de journée
- Les mesures en AED représentent 53,7 % de l'activité, en terme de mouvement global pour 46,3 en AEMO.
- une baisse de 5,6 % des AED et une augmentation de 7,2 % des AEMO par rapport à 2017.
- Une hausse des préconisations, en AEMO, vers le SAASED (16 % des motifs de fin de mesure en AEMO).
- 70 % du temps travaillé est consacré à l'accompagnement en présence des familles.
- 1813 écrits ont été produits, 852 écrits pour 479 mesures AED et 961 écrits pour 511 mesures AEMO.

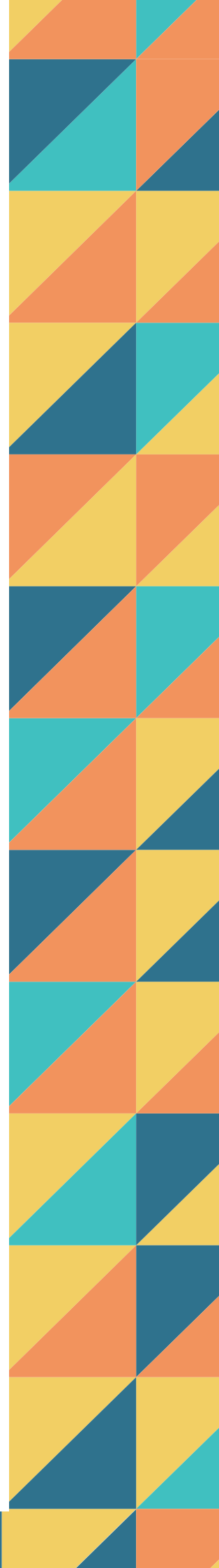
Pascal FORTIN

Chef de service SEMO secteur Nord

Jean-Baptiste LOZAC'H

Chef de service SEMO secteur Sud

SERVICE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Le présent document doit permettre de mettre en lumière l'activité du service de prévention spécialisée, afin d'évaluer l'adéquation entre les moyens qui lui sont alloués et les résultats qui sont les siens. Cette évaluation est particulièrement compliquée à mener s'agissant d'accompagnements éducatifs en milieu *grand ouvert* : l'absence de mandat et la libre adhésion, par essence, ne permettent pas une comptabilité en nombre de « mesures » et ne bornent pas le lien à un début et une fin ; l'anonymat garanti aux jeunes et la non institutionnalisation induisent en principe la non conservation des données, l'absence de « dossier du jeune » et interrogent la manière de rendre compte. Enfin, l'évaluation du partenariat ne peut pas se résumer à une liste de partenaires, mais bien aux bénéfices que chacun tire d'une action commune.

Depuis toujours, le bilan annuel est réalisé à plusieurs plumes et fait l'objet de deux documents : une plume synthétique et formelle qui analyse les chiffres clés dans le rapport de gestion, et une plume, plus colorée et davantage créative, tenue à plusieurs mains par l'équipe éducative dans un rapport annexe. La lecture de ces deux documents est vivement recommandée : si le rapport de gestion permet d'appréhender sur le plan départemental le nombre de jeunes accompagnés et la nature des actions mises en œuvre, les rapports annexes nous rapprochent de chacun des territoires et nous permettent de mieux percevoir de quoi est fait le quotidien du service et quel est son impact, à travers une retranscription incarnée et sensible des actions menées.

Le nombre de jeunes connus et accompagnés par le service est une donnée importante.

La nature de ces accompagnements, le vécu partagé qu'ils permettent, et les modifications de trajectoire qu'ils induisent le sont tout autant.

Jeunes en contacts

Il s'agit de l'ensemble des jeunes que le service connaît (au minimum le prénom et le lieu de résidence) et avec qui nous avons été en contact cette année. Pour qu'il soit considéré « en contact », il faut également que le jeune connaisse le service et ses missions.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	2	2	25	43	40	34	14	32	4	9	85	120	205
Manosque	23	30	26	84	13	45	9	35	13	33	84	227	311
Total /sexe	25	32	51	127	53	79	23	67	17	42	169	347	516
TOTAL	57		178		132		90		59		516		
%	11,1% 2017 : 6,3% 2016 : 6,3% 2015 : 10,6%		34,5% 2017 : 38,8% 2016 : 35 % 2015 : 38,7%		25,6% 2017 : 19,3% 2016 : 22,2% 2015 : 20,2%		17,4% 2017 : 22,2% 2016 : 22% 2015 : 21%		11,4% 2017 : 13,4% 2016 : 14,4% 2015 : 9,5%				

Cette année encore, une soixantaine de jeunes de **plus de 20 ans** ont sollicité le service. Il s'agit principalement de jeunes ayant bénéficié d'accompagnement et pour qui l'équipe constitue une référence. Si nos objectifs s'orientent vers davantage d'actions en direction des plus jeunes, nous ne pouvons ignorer cette proportion importante de jeunes qui, à un moment donné, se retrouve sans solution adaptée à une situation souvent à la croisée de plusieurs dispositifs (besoin de soin, non recours Maison Départementale des Personnes Handicapées, pas de logement, problèmes financiers...) limitant leur accès à l'autonomie. Le local de prévention, par sa souplesse et sa facilité d'accès, constitue un repère (repaire ?) pour ces jeunes avec qui nous tentons, à la faveur d'un accueil inconditionnel, d'une écoute attentive, d'un lien de confiance qui s'est parfois construit sur plusieurs années, de fabriquer un parcours réaliste, en lien avec les intervenants des territoires pouvant accompagner ce public.

Les jeunes de 10 à 16 ans, conformément aux objectifs, constituent plus de 45% du public accompagné en 2018, la proportion des plus jeunes d'entre eux ayant quasiment doublé.

En tout, ce sont **367 mineurs** dont **129 filles** (340 en 2017 dont 98 filles), **et 149 jeunes majeurs** qui ont « librement adhéré » et qui ont, de ce fait, été en contact d'une manière ou d'une autre avec les éducateurs du service de prévention spécialisée.

Nouveaux jeunes en contacts

Les nouveaux contacts sont ceux qui ont été établis au cours de l'année. Ils représentent cette année 47 % de l'effectif total, soit près de la moitié des jeunes connus par le service sur les 2 territoires d'intervention. Pour mémoire, les nouveaux contacts représentaient en 2016 33% des contacts, et 38% en 2017. Ce chiffre est donc plus important en 2018 : c'est là le résultat d'un travail que s'est fixée l'équipe, renouvelée à 80% cette année, visant à établir de nouveaux contacts. Cet objectif de nouvelles rencontres, conjugué à celui d'augmenter nos efforts en direction des plus jeunes, a un impact notable sur les caractéristiques des jeunes vers qui se sont orientées nos actions : si la proportion de jeunes rencontrés se stabilise à 63% de jeunes de moins de 16 ans, 51 d'entre eux ont moins de 12 ans (25 en 2017). Un autre objectif semble avoir été en partie atteint en 2018 : plus de 40 % des jeunes rencontrés cette année sont des filles, ce qui signifie que nous avons multiplié par 1,75 le nombre de filles « accrochées » par l'équipe. Cet effort, qui a coloré en 2018 le choix des activités, des lieux de présences, des partenariats noués, a un corolaire : un nombre légèrement moins important de jeunes de plus de 18 ans a été rencontré pour la première fois cette année.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	2	2	20	14	30	11	3	9	1	4	56	40	96
Manosque	22	25	13	47	7	18	2	6	0	5	44	101	145
Total /sexe	24	27	33	61	37	29	5	15	1	9	100	141	241
TOTAL	51		94		66		20		10		241		
%	24% 2017 : 12,3% 2016 : 12,5% 2015 : 18,6%		39% 2017 : 51,8% 2016 : 51,2% 2015 : 50,2%		27% 2017 : 15,3% 2016 : 17,3% 2015 : 16 %		8% 2017 : 15,3% 2016 : 14,3% 2015 : 11,7%		4% 2017 : 5,3% 2016 : 4,7% 2015 : 3,5%				

Sur ces 241 jeunes rencontrés cette année, 39% l'ont été grâce aux différentes modalités de **présence sociale** mises en œuvres par les équipes : travail de rue, présence au local, participation à des évènements partenaires, mise en place d'actions ouvertes à tous sur des lieux choisis en fonction de nos objectifs de travail. L'organisation **d'activités et de sorties** nous ont permis de connaître 23% d'entre eux, et 20% suite à une orientation effectuée par **un partenaire**. Enfin, les jeunes entre eux communiquent sur le service et 17% de nouvelles rencontres ont eu lieu grâce au **réseau jeunes**.

Contact avec les familles

Un des principes historiques de la prévention spécialisée est la garantie faite aux jeunes de la préservation de leur anonymat. Cette spécificité constitue non pas une fin en soi mais un moyen pour favoriser l'établissement d'une relation de confiance et faciliter l'accroche. Les raisons qui peuvent motiver un jeune à vouloir maintenir « secret » son lien avec le service peuvent être multiple ; dans tous les cas, elles constituent autant d'axes de travail pour les éducateurs qui vont avancer avec lui pour tenter de renforcer son positionnement et l'aider à sortir de cette relation inavouable, qui l'est souvent pour des raisons liées directement à la problématique du jeune. L'environnement familial, social ou scolaire est de ce fait si nécessaire, et au rythme du jeune, associé aux démarches qu'il engage avec le service. En la matière, l'âge des jeunes et le niveau de danger que nous évaluons dans certaines situations vont parfois induire la sortie de l'anonymat, y compris si le jeune s'y oppose, par la sollicitation de la famille ou la transmission d'une information préoccupante.

Les parents sont très régulièrement demandeurs de ce contact lorsqu'ils ont connaissance de l'existence du service. L'organisation d'une sortie peut-être également le prétexte d'un échange avec les parents qui sont invités à autoriser la participation de leur enfant.

En 2018, nous avons été en contact avec **104** familles. Ces contacts s'établissent principalement à la demande des parents, mais peuvent faire suite à une demande de l'équipe éducative ou du jeune lui-même. Par ailleurs, certains partenaires orientent également des familles vers le service.

Accompagnements éducatifs

Les équipes répondent quotidiennement à des demandes par ce que nous appelons des **Aides Educatives Ponctuelles (AEP)**. Nous distinguons ces actes isolés les uns des autres et fruits d'un lien parfois très sporadique entre le jeune et le service, des **Projets Educatifs Individualisés (PEI)**, véritables projets d'accompagnement élaborés avec le jeune qui doit permettre la formalisation d'objectifs et de moyens conjointement mis en œuvre pour les atteindre.

Un même jeune peut donc bénéficier de plusieurs AEP avant de s'engager avec l'équipe dans un PEI. Les problématiques abordées dépendent de l'âge du jeune concerné, mais peuvent être classifiées de la manière suivante :

- Les 12/16 ans accès loisirs, scolarité, famille...
- Les 16/18 ans, insertion professionnelle, scolarité, administration, santé...
- Les 18/20 ans, emploi, formation, scolarité, logement, santé...

Parmi les jeunes en contact avec le service cette année, 369 ont sollicité et obtenu une ou plusieurs aides éducatives ponctuelles, et 61 ont formalisé des projets éducatifs individualisés composés de 475 actions. En tout, ce sont donc 1 386 actions qui ont été réalisées au bénéfice de 430 jeunes.

Activités éducatives du service

Nombreux sont les nouveaux jeunes dont la première demande, souvent élaborée en fonction de ce qu'ils ont entendu dire par leurs pairs, est l'organisation d'une sortie. Attaché à les rendre acteurs de la démarche, au-delà du plaisir procuré par l'activité elle-même, nous construisons avec eux un véritable projet. Le groupe de copains devient alors une équipe au sein de laquelle les tâches sont réparties et qui œuvre, collectivement et en s'appuyant sur l'adulte, à l'élaboration du projet. Chaque étape est l'occasion d'aborder différentes thématiques et de nouer des liens individuels. Si le support de l'action est important et peut faire l'objet de discussion, ce qu'il se passe en amont et en aval l'est tout autant et nous mettons tout en œuvre pour que chacun se nourrisse de l'expérience. Cette année, **29 jeunes** ont participé à **7 sorties** à la journée.

Les séjours constituent également des occasions inégalables de partage d'expérience, de connaissance de l'autre, de renforcement du lien ; il suffit d'en échanger avec des « *anciens de la prév'* » qui évoquent avec enthousiasme les différentes expériences qui les ont positivement marqués. Leurs propos reflètent, au-delà du loisir et du plaisir, la référence que constituent les éducateurs qui ont partagé ces tranches de vies avec eux. Educateurs qui témoignent pour leur part des formidables outils que sont les camps qui, dans un contexte et un quotidien différent et dans une relation interpersonnelle inédite, deviennent à chaque fois le décor de changements et d'évolutions des groupes concernés et des individus qui les constituent.

L'évolution ces dernières années de la réglementation encadrant le droit du travail rend compliquée l'organisation de séjours qui demande un engagement et une prise de responsabilité importants à tous les niveaux de l'organisation. Cet engagement s'est concrétisé en 2018 par l'organisation de **4 séjours** permettant à **22 jeunes** de rompre temporairement avec leur quotidien.

Activités spécifiques

Nécessitant une élaboration plus complexe et plus collective, ces actions visent à développer sur un des territoires d'intervention une action mettant en synergie plusieurs acteurs de ce territoire autour d'un projet de développement social local. S'appuyant sur un groupe circonscrit ou proposant de manière plus ouverte de dynamiser un quartier, ces actions (qui prennent parfois la forme d'évènementiels) ont des répercussions fortes sur les espaces où elles se déroulent et nous en attendons des résultats tant au niveau des individus impliqués que du territoire concerné. Ces initiatives, si elles se pérennisent, n'ont pas vocation à être portée indéfiniment par le service de prévention ; elles sont construites en partenariat avec les acteurs locaux et font chaque fois le pari de l'implication des habitants, des commerçants et de l'ensemble des co-utilisateurs d'un même espace.

Parmi ces actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent. Elus, bailleurs sociaux, associations intermédiaires, équipes éducatives, jeunes et riverains : chacun à son niveau voit l'intérêt et l'impact d'un chantier éducatif. C'est sans doute cette unanimité, ajoutée à plusieurs opportunités que le service a su saisir, qui fait que nous voyons ces dernières années augmenter le nombre de chantiers éducatifs

En 2018, 6 chantiers éducatifs ont été mis en œuvre par les équipes au bénéfice de 20 jeunes, qui ont pu expérimenter différents secteurs tels que les espaces verts, le second œuvre en bâtiment, le graff...

Un partenariat entre ENEDIS et les Villes de Manosque et de Digne a permis la réalisation de plusieurs chantiers d'embellissement de transformateurs électriques ces trois dernières années. Ces réalisations spectaculaires ont incité le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE) et ENEDIS à proposer un cofinancement à 10 communes du département souhaitant programmer un tel chantier. Notre expérience en la matière, ainsi que la qualité du partenariat établi avec les différents acteurs depuis 2016, a conduit le SDE et ENEDIS à proposer à ces communes la mise en œuvre de chantiers éducatifs comme support à ces projets, qui seront, s'ils se concrétisent, de formidables opportunités pour les jeunes accompagnés. Ils rendront par ailleurs nécessaires que soient repensée l'organisation du service, en fonction de leur fréquence et de leur situation géographique, les équipes ne pouvant pas malgré l'intérêt de ces projets mettre toutes leurs forces dans leurs mises en œuvres qui nécessitent de nombreuses démarches.

Le Partenariat

Le partenariat est un des piliers sur lequel repose la prévention spécialisée. Que ce soit dans le cadre des accompagnements individuels ou des activités, nous ne faisons rien seuls. De l'évaluation des besoins à la mesure des effets, la multiplicité des regards enrichie la perception de chacun et permet des actions concertées et cohérentes. Le comité de pilotage de la prévention est à ce titre un espace d'évaluation et de définition d'objectifs essentiel. Nous nous réjouissons de la vitalité du comité de pilotage de Digne et espérons sa relance sur le secteur de Manosque.

Les équipes tissent également tout au long de l'année sur les deux territoires les liens nécessaires, avec tous les acteurs susceptibles de pouvoir apporter un bout de réponse aux problématiques rencontrées : travailleurs sociaux du département et des CCAS, services jeunesse, établissements scolaires, conseillers Mission Locale, services de l'état, tissu associatifs local...

Nos actions, collectives ou individuelles, comportent par ailleurs toujours l'objectif de permettre aux jeunes qui s'y impliquent, de mieux connaître leurs droits et les dispositifs qui leur sont destinés. La relation éducative que nous tricotons, associée à notre connaissance des dispositifs et des acteurs, est souvent nécessaire pour permettre au jeune de solliciter en confiance un autre service.

En 2018, nous avons répondu favorablement à plusieurs sollicitations et nous nous sommes fortement impliqués dans plusieurs dispositifs départementaux :

- Nous assurons la coordination des « promeneurs du net » sur le département, qui mobilise 2 éducateurs identifié comme *Promeneurs* au sein d'un collectif de professionnels engagés à être présent sur l'espace numérique, afin de repérer les comportements à risques et de constituer une porte d'entrée pour les jeunes utilisateurs ;
- Nous avons participé activement, à la demande des services départementaux de l'Education Nationale, à un groupe de travail chargé d'élaborer le contenu d'une mesure de responsabilisation visant à sensibiliser les auteurs de harcèlement ou de cyber harcèlement aux conséquences de leurs actes. En 2019, l'équipe se mobilisera à raison d'une journée par trimestre pour en assurer la co-animation ;
- Notre service est représenté et participe aux travaux des CLSPD des deux territoires d'intervention ;
- Nous participons régulièrement à la commission locale de la Garantie Jeune et avons été associée aux travaux de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

Conclusion

L'efficacité d'un service de prévention spécialisée repose sur un juste équilibre entre la présence sociale (dans la rue, au local ou sur des événements partenaires), l'élaboration et la réalisation d'actions éducatives ou spécifiques et les accompagnements individuels qui en découlent. A cela s'ajoutent des temps dédiés aux écrits professionnels et à différentes réunions : réunions d'équipe ou partenariales, groupes de travail, vie associative, contribution à des dispositifs transversaux...

La nécessaire coexistence de nos différents modes d'intervention, nous oblige à rester vigilants et à penser notre organisation afin que ne soit pas déstabilisé ce fragile équilibre. Il s'agit donc pour les professionnels de jongler en permanence avec les différentes modalités qui sont interdépendantes, dans un mouvement perpétuel : du travail de rue va dépendre notre connaissance de nouveaux jeunes pour qui il faudra dégager du temps afin d'organiser une sortie, tout en privilégiant les espaces permettant des entretiens individuels. Les actions spécifiques telles que les chantiers éducatifs ou les séjours, qui ont fait à notre grande satisfaction leur réapparition cette année, ont un impact fort sur les comportements et sur les liens que nous nous efforçons de renforcer chaque jour, mais peuvent, si nous n'y prenons pas garde, limiter rapidement les autres moyens d'actions.

Notre présence dans la rue, à la sortie des collèges, sur les espaces occupés par les jeunes, auxquels s'est ajouté ces dernières années l'espace numérique, notre capacité à accueillir au local à des heures inhabituelles, notre faculté à aller vers le public, constituent la marque de fabrique de la prévention spécialisée. L'augmentation ces derniers temps des politiques publiques proposant « d'aller vers » un public toujours plus éloigné du droit commun, confirme la plus-value de ce positionnement particulier qui nous permet d'être en première ligne dans le repérage de situations problématiques, mais également parfois le dernier lien entre un jeune et la société.

Avoir les moyens de cette ambition est une chance pour notre département.

François BOUYALA
Chef de service

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU FOND D'AIDE AUX JEUNES



Analyse quantitative de l'activité

Les jeunes de plus de 18 ans en grandes difficultés, isolés, sans soutien familial ont la possibilité dans notre département de bénéficier d'un accompagnement social dans des modalités originales : s'appuyant sur les moyens logistiques de l'ADSEA, le travailleur social mobilisé sur cette mission a la faculté de proposer différents temps de rencontres au plus proches des besoins des jeunes. La hiérarchisation de ces besoins varie d'un jeune à l'autre, selon sa situation : logement, insertion professionnelle, santé, accès aux droits sont les principales problématiques auxquelles ils se retrouvent confrontés à un âge où l'autonomie dans ces domaines n'est pas toujours acquise, malgré des parcours qui ont souvent mis très tôt les jeunes bénéficiaires en situation de se débrouiller seul.

De l'auxiliaire administratif au chargé d'insertion, en passant par l'écouter attentif ou le référent en droit des étrangers, l'accompagnateur social « compose » son accompagnement sur mesure, sans jamais perdre de vue que ce sont les jeunes eux-mêmes qui doivent interpréter la partition. Susceptible d'intervenir sur l'ensemble du département, son véhicule constitue un énième bureau d'entretien, dans lequel des outils tels que l'ordinateur ou le scanner portables permettent une réactivité efficace pour accomplir avec les jeunes des démarches administratives toujours plus numérisées.

Si le partenariat se doit d'être fourni, le réseau et la connaissance des acteurs constituent la principale force de l'accompagnateur social dont la tâche première est de démêler les situations souvent complexes, et de permettre aux jeunes d'aller progressivement vers le droit commun.

Activité annuelle et mensuelle

Mouvement global	54
Présent 01/01/18	18
Nouveaux accompagnements	21
Renouvellements	15
Fins d'accompagnements	26
Présent au 31/12/18	13

Le dispositif a bénéficié à 39 jeunes en 2018 (soit 9 de moins qu'en 2017), dont 21 nouveaux bénéficiaires. 15 jeunes ont sollicité et obtenu le renouvellement de la mesure d'accompagnement et 26 sont sortis des effectifs au cours de l'année, donnant lieu à 38 rapports d'évaluation.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Début de mois	18	21	23	20	21	17	12	9	8	14	14	15	
Entrées	6	2	0	6	2	1	3	0	7	4	2	3	36,00
Sorties	3	0	3	5	6	6	6	1	1	4	1	5	41,00
<i>Jeunes</i>	24	23	23	26	23	18	15	9	15	18	16	18	
Fin de mois	21	23	20	21	17	12	9	8	14	14	15	13	

Avec une moyenne de 17 jeunes accompagnés, le service a connu une forte baisse d'activité durant l'été (26 jeunes accompagnés en avril et 9 en août) expliquée par un nombre important de sorties du dispositifs (18 en trois mois) et un faible taux d'entrée sur la même période (6).

Age et sexes et origine des jeunes accompagnés

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	TOTAL
Garçons	7	6	8	3	12	0	6	1	43
Filles	2	2	1	1	2	3	0	0	11
Total	9	8	9	4	14	3	6	1	54

Nous avons assisté en 2018 à un vieillissement de la population accompagnée : en 2017, 75% des mesures bénéficiaient à des jeunes âgés de 19 à 21 ans ; ils ne représentent plus que 39% des mesures en 2018, alors que 44% ont 22 ans et plus (17% en 2017). Les garçons représentent 80% et les filles 20%, ce qui confirme l'accentuation de l'écart qui n'a fait que se creuser depuis 2014 : nous avons alors accompagné 28 filles et 30 garçons.

Barcelonnette	1
Château-Arnoux	4
Digne	32
Champtercier	3
Forcalquier	2
La Motte du Caire	1
Malijai	3
Manosque	2
Dauphin	2
Peyruis	1
Riez	1
Saint-Auban	1
Sainte-Tulle	1

La proportion de jeunes dignois augmente à nouveau, passant de 45% en 2016 à 56% en 2017 et, enfin, à 59% des jeunes accompagnés en 2018, alors que nous avons accompagné seulement 2 jeunes manosquins cette année (18 en 2015, 11 en 2016 et 9 en 2017).

La Mission locale reste le principal prescripteur (prêt de 80% des demandes initiales), vient ensuite le Centre médico-social (CMS) (18%). A savoir que les demandes de renouvellements instruites par le service d'accompagnement social sont à l'origine de 28% des mesures exercées en 2018. Enfin, l'Atelier des Ormeaux a également sollicité la commission pour 1 jeune.

Il est peut-être nécessaire de rappeler ici qu'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (**CHRS**), à l'instar de la **Mission Locale** et des **Services Territoriaux d'Action Sociale**, peut effectivement relayer la demande émise par un jeune, tout comme les **Centres Communaux d'Action Sociale**, les **associations locales qui œuvrent pour l'insertion des jeunes** (structures d'accueil points jeunes), les établissements et services de la **Protection Judiciaire des Jeunes** et les **Comités de Probation** de l'administration pénitentiaire, les **associations de réadaptation sociale** gérant ou non un centre d'hébergement quand leur action est orientée vers les jeunes, **les Centres Sociaux**, et **les services de l'ADSEA**.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant prend ensuite la décision d'accord ou de rejet de cette demande après avis de la Commission du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Regard de l'éducateur

L'accompagnement social du FAJ a travaillé auprès de 39 jeunes en 2018.

Nous relevons les mêmes thématiques que pour l'année 2017 concernant les jeunes que nous accompagnons à savoir :

- Difficultés dans l'accès aux droits communs (santé, logement, emploi)
- Réseau familial et social peu ou pas présent
- Histoire de vie ponctuée de ruptures

Nous avons regroupé les difficultés nécessitant un soutien en quatre catégories distinctes :

1. L'accès aux soins (physiques et psychiques)
2. L'accès au logement / maintien dans le logement
3. L'accès à l'emploi / la formation
4. L'accès au séjour

Le public accompagné a toujours dans une proportion importante connu les services de protection de l'Enfance (41% des accompagnements).

Les Difficultés nécessitant un soutien

L'accès aux soins

L'accès aux soins regroupe trois problématiques bien distinctes :

- L'accès aux soins courants, comme le traitement de maladies chroniques non prises en charge, du fait du manque d'information et de prévention auprès de la personne concernée.
- La nécessité d'engager une évaluation et/ou une orientation auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- Le besoin d'engager des soins psychologiques/psychiatriques.

Cela représente 8 jeunes identifiés soit 20% de l'effectif. Pourtant, ce chiffre semble largement sous-estimé car des difficultés plus importantes peuvent masquer la problématique de l'accès aux soins. Les jeunes dans une situation de grande précarité ont tendance à faire passer le besoin de soins au second plan. Même s'ils peuvent bénéficier de soin par la protection sociale sans en faire l'avance (CMU-C), la difficulté de trouver un médecin ou un spécialiste ainsi que la mobilité sont des obstacles à la mise en place d'un suivi.

L'accès au logement / maintien dans le logement

Pour les jeunes ayant des revenus et la possibilité d'accéder à un logement autonome, certaines démarches ont évolué au cours des derniers mois : la plupart des dossiers sont désormais dématérialisés, notamment la demande d'allocation logement (CAF) mais aussi les aides comme "*action logement*" ou "*fond d'aide régionale aux apprentis*". Cela a des avantages et des inconvénients : la transmission du dossier est plus rapide, son suivi est facilité notamment au travers d'un compte auquel se connecter mais certains jeunes n'ont, sauf par le biais de leur smartphone, pas d'accès à l'outil informatique nécessaire pour la constitution des dossiers (scanner, imprimante, accès à internet etc...)

L'accès matériel n'est pas le seul frein à la constitution de ce type de dossier. La compréhension pour des publics ayant les difficultés décrites peut s'avérer être le plus grand obstacle à cet accès au logement. Pour un jeune étranger, regrouper, comprendre, transmettre la totalité des documents est très fastidieux.

La compréhension du système d'allocations logement de la CAF reste difficile à comprendre pour les jeunes. La rétroactivité des *aides personnalisées au logement* (APL) et le paiement au début du mois suivant engendre une difficulté pour les jeunes à anticiper leur budget. La constitution d'un tableau permet alors d'inscrire des repères visuels, notamment le reste à régler lorsque les allocations logement sont directement versées au bailleur.

🏠						
€						
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
€						
🏠						
€						
	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
€						

🏠 : loyer/rent
 caution/déposit
 € : payé/paid
 € : reste à payer / to pay

Exemple de tableau à compléter utilisé par l'accompagnateur social du FAJ

Accès à l'emploi / la formation

L'accès à l'emploi ou à une formation rémunérée est une problématique rencontrée pour de nombreux jeunes accompagnés dans le cadre du FAJ.

Sur les 39 jeunes accompagnés en 2018, 18 n'avaient aucune activité et donc aucun revenu. Parmi ses 18 jeunes, 9 n'étaient pas en capacité de travailler du fait de leur problème de santé, notamment sur le plan psychologique/psychiatrique. 7 vivaient encore chez un parent et 2 étaient instables sur le plan géographique et en difficulté de se projeter ou de chercher un travail.

Les 21 autres jeunes en activité accompagnés dans le cadre du FAJ étaient pour certains apprentis (8), en formation rémunérée (6) ou en contrat aidé (3), et enfin en CDD (3). Seulement 1 jeune avait un contrat à durée indéterminée. Cela met en évidence la précarité que rencontrent les jeunes suivis dans le cadre de l'accompagnement FAJ. Cette précarité financière est rarement la seule difficulté rencontrée car elle génère elle-même d'autres difficultés (précarité de l'hébergement, isolement social, santé psychique, etc...).

L'accès au séjour

Sur les 39 jeunes accompagnés par le dispositif en 2018, la répartition des situations administratives du point de vue du séjour est la suivante :

En 2018, 43% des accompagnements sociaux soit 17 jeunes ont été dirigés vers des personnes dont la régularité du séjour est une préoccupation essentielle. Cela impacte fortement les modalités de l'accompagnement social dans la mesure où leur demande est dirigée principalement vers cela. On distingue trois types d'accompagnement nécessitant un travail autour de la régularité du séjour :

Les jeunes arrivés mineurs sur le territoire français. Ils bénéficient souvent d'un titre de séjour les autorisant à travailler « à titre accessoire », notamment dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Ces jeunes souhaitent travailler afin de présenter un contrat de travail lors

de leur demande de renouvellement de titre de séjour. Ils en font bien souvent une condition à la régularité de leur séjour, ce qui n'est pas forcément une réalité.

Les jeunes réfugiés en possession d'un titre de séjour « long ». A la sortie de leur accompagnement par des dispositifs concernant l'asile, ces jeunes sont confrontés à la nécessité de se loger, en ne bénéficiant plus de l'allocation temporaire d'attente (ATA). Ils rejoignent le droit commun et sont principalement accompagnés par la mission locale. La réalité économique des jeunes de 18-25 ans est difficile à appréhender pour eux. Ils peinent à comprendre le fonctionnement des institutions françaises et le passage au droit commun.

Les jeunes en situation irrégulière et en demande de régularisation. Peu nombreux en terme d'accompagnement (seulement 2 jeunes ont connu cette situation en 2018), ces jeunes nécessitent un suivi largement renforcé tant les démarches les concernant sont difficiles à entreprendre. Il est nécessaire, dans le cadre de l'accompagnement, de comprendre certains aspects de la législation spécifique concernant le droit des étrangers.

Ce public spécifique nécessite la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et multiforme. Chez certains jeunes, la maîtrise de la langue française n'est pas bonne (voir très faible) et il est alors nécessaire d'adapter ces moyens de communication. Ainsi, la communication par téléphone peut s'avérer inefficace car générant trop d'incompréhension. L'écriture (courriers, mails etc...) connaît les mêmes limites de compréhension du français. Il est nécessaire de communiquer directement, soit des rencontres physiques, et de manière simplifiée. La complexité du fonctionnement des institutions vient alors percuter le niveau de compréhension des jeunes accompagnés. Il semble important de créer des outils de communication spécifiques à l'accompagnement de ces jeunes.

Le déséquilibre garçon/fille

Enfin, nous avons vu qu'il existait un fort déséquilibre dans la répartition des accompagnements par genre.

Ce déséquilibre est peut-être multifactoriel : en effet, parmi les jeunes accompagnés dont la problématique était le séjour en France, seulement deux jeunes filles ont été accompagnées. De plus, parmi les jeunes ayant un vécu institutionnel (Aide sociale à l'enfance) seulement une jeune fille a été accompagnée. Enfin, nous avons accompagné un couple dans leur démarche d'autonomisation mais le contrat concernait uniquement Monsieur.

Le parcours institutionnel des jeunes avant leur majorité

Parmi les jeunes accompagnés en 2018, nous remarquons une forte proportion de jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avant leur majorité. Ce chiffre s'explique en partie par la forte proportion de jeunes étrangers Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés à leur arrivée en France à l'ASE. Il y a également une proportion non négligeable de jeunes suivis par le Milieu Ouvert.

Le parcours institutionnel de ces jeunes montre une caractéristique importante que l'on retrouve chez la plupart d'entre eux : **une histoire ponctuée de rupture(s)**. Que ce soit pour les jeunes français ou pour les jeunes migrants, il s'agit de ruptures familiales, géographiques, scolaires et sociales.

C'est donc auprès de jeunes isolés, en manque de repères et de réseau familial que l'accompagnement social du FAJ travaille. Nous allons donc chercher à influencer sur différents paramètres de leur vie afin qu'ils puissent se construire un réseau suffisamment important pour devenir autonome et s'insérer dans la société.

Conclusion :

Nous avons constaté cette année une forte baisse des accompagnements prescrits et accordés, impactant notablement l'activité générale du service. Nous sommes préoccupés par ce sous-emploi de cette aide accordée par notre Département, qui fait figure d'exception en proposant un accompagnement éducatif et social de manière volontaire à des jeunes au-delà de 18 ans.

Nous pouvons avancer plusieurs hypothèses, afin de tenter d'analyser cette baisse :

- De nouveaux modes d'accompagnement visant notamment l'insertion professionnelle des jeunes, comme la Garantie Jeune (GJ), ont vu le jour sur le département, ainsi que l'idée selon laquelle un même jeune ne pourrait pas être positionné sur deux dispositifs. Il semble, après une année d'expérience, qu'un certain nombre de situations de jeunes bénéficiaires de la GJ nécessiteraient un accompagnement renforcé, que pourraient conjointement mettre en œuvre l'équipe de la Garantie Jeune et l'accompagnateur social ;
- Nous constatons également régulièrement que l'accompagnement social du FAJ, dispositif exceptionnel que d'autres départements nous envient, souffre d'un certain manque de visibilité et d'une connaissance parfois insuffisante parmi les différents intervenants, y compris certaines organisations ayant la possibilité de le prescrire. Dans une sorte de mouvement réciproque qui semble perpétuel : le dispositif est connu dans les territoires où il est mis en œuvre, et sa mise en œuvre, par les liens entretenus avec les prescripteurs, favorise sa connaissance par les acteurs du territoire. Il nous faut donc trouver, en accord avec le Département, des moyens pour favoriser une meilleure connaissance par des acteurs qui aujourd'hui n'utilise pas ce dispositif ;
- La dernière hypothèse est territoriale : la quasi-totalité des accompagnements mis en œuvre sont localisés dans le quart Sud-Est du département, et essentiellement sur Digne et autour de Manosque. Nous pensons que des besoins existent ailleurs que sur cet axe Digne-Manosque, mais l'unique travailleur social intervenant sur ce dispositif serait rapidement en difficulté s'il devait se déplacer régulièrement sur tout le territoire départemental. Les professionnels chargés de repérer les potentiels bénéficiaires à Barcelonnette, Castellane ou Riez trouvent de ce fait d'autres solutions par défaut pour répondre aux difficultés rencontrés par les jeunes de ces territoires. Là encore, notre organisation doit tenir compte de la réalité géographique de notre département, et doit être repensée pour que l'accompagnement social du FAJ, lorsqu'il s'avère nécessaire, puisse bénéficier à tous, partout.

Nous souhaitons dans les mois à venir repenser le projet de service de ce dispositif qui nous tient particulièrement à cœur, en associant l'ensemble des parties prenantes afin de redéfinir un contour de l'accompagnement social et un mode d'organisation adapté à l'évolution des besoins des publics accompagnés et à la particularité de notre territoire, en cohérence et complémentarité avec d'autres acteurs intervenants en amont, pendant ou après la mesure au bénéfice de ces jeunes adultes.

François BOUYALA

Chef de service

SERVICE DE MÉDIATION SOCIO- ÉDUCATIVE



L'année 2018 a été, pour le service de médiation socio-éducative, une année de transition à plusieurs niveaux : fin du dispositif initial appuyé sur le contrat d'avenir, transition entre deux promotions d'apprentis, obtention d'un marché public permettant l'embauche de 4 médiateurs mobiles et le développement de la coordination.

Le constat unanimement fait par les acteurs du dispositif des effets négatifs induits par la discontinuité de la présence sur le terrain des médiateurs, inhérente à l'alternance, a conduit le Conseil Régional à lancé un appel d'offre dans le cadre d'un marché public sur l'ensemble de la région visant à positionner des binômes de médiateurs mobiles aux abords de plusieurs lycées identifiés comme prioritaires. L'appel d'offres prévoyait l'embauche de 4 médiateurs (2 binômes) pour couvrir les 6 lycées identifiés dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. En parallèle, le programme « Apprentissage » arrivant à son terme, le conseil régional a également renouvelé l'appel à projet visant à reconduire l'action de médiation aux abords des lycées, par l'embauche de 12 nouveaux candidats au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur, qui en préparent l'obtention par la voie de l'apprentissage.

De manière concomitante, l'ADSEA 04 s'est donc positionnée au printemps 2018 sur les deux dispositifs en proposant une articulation de leurs mises en œuvres sur les deux départements alpins et en insistant sur la nécessité de renforcer la coordination. Nos propositions ayant été retenues, nous avons procédé à partir du mois de juin au recrutement de 12 apprentis, de 4 médiateurs mobiles et de 2 coordinateurs. 6 nouveaux maîtres d'apprentissage ont par ailleurs été désignés.

Initialement composée de 4 médiateurs intervenant sur Manosque et Digne, encadrés par le chef de service du SEMO nord, l'équipe compte aujourd'hui, soit 4 ans après, 19 professionnels dont 12 apprentis en CDD, 4 médiateurs mobiles à temps complet, 2 coordinateurs (1,5 ETP) et un chef de service (0,5 ETP) en CDI.

Le service de médiation ainsi dimensionné a pu être déployé dès la rentrée de septembre 2018.

La mission de médiation et sa mise en œuvre

Objectif : Permettre une présence humaine aux abords des lycées

Seule la présence régulière sur un espace permet d'en connaître les différentes utilisations et d'en devenir progressivement un occupant habituel et légitime. Afin de permettre une intégration des médiateurs dans cette espace intermédiaire que constitue l'abord du lycée, vécu par les lycéens comme leur espace de liberté, la régularité de la présence est primordiale. Il est par conséquent essentiel que l'organisation de cette présence favorise la prise d'habitude, tant pour les médiateurs que pour les lycéens. Cette habitude permet de faciliter la reconnaissance mutuelle, la prise de contact, l'établissement d'une relation de confiance qui sont autant de facteurs qui renforcent la portée des interventions des médiateurs.

Mise en œuvre : Les médiateurs interviennent autant que possible en binômes. Les binômes sont référents, selon les lieux, de 1 à 2 établissements aux abords desquels ils sont prioritairement présents aux heures d'entrée et de sortie de cours ainsi que sur le temps méridien.

Objectif : Prévenir les incivilités, les conduites à risque, la délinquance et les risques de radicalisation

Les abords des établissements, parce qu'ils échappent en théorie à la possible intervention des équipes des lycées, est un lieu propice, pour certains lycéens, aux comportements inappropriés dont la gradation peut aller de la cohabitation inadaptée (hall d'immeuble, parc publique...) au délit (trafic de stupéfiant, agression physique...). Le médiateur, dont le principal outil est la parole, peut agir sur ces comportements en tentant de faire émerger une prise de conscience des différents risques que peuvent comporter ces agissements. Sa connaissance des problématiques, de leurs cadres réglementaires, ainsi que des acteurs spécialisés pouvant engager une action, leur permet d'en échanger avec les lycéens concernés et d'éventuellement organiser le relais.

Mise en œuvre : les médiateurs ont pour mission d'aller au contact des lycéens ou des groupes de lycéens repérés comme pouvant poser des actes inappropriés, dans une limite qui peut être actée en équipe avec le coordonnateur et qui tient compte de leur mise en danger potentielle et de la nature des actes. Dans tous les cas, ils cherchent à établir une relation basée sur le dialogue, l'écoute et la recherche de compromis. Les actes graves, constatés ou rapportés et vérifiés, peuvent faire l'objet d'une fiche alerte transmises aux services de la région et à l'établissement concerné. La représentation de l'ADSEA au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et la participation du service à différents temps de réunion de travail émanant de cette instance permet par ailleurs d'élaborer des réponses partenariales à ces problématiques. L'équipe de médiation est dans ce registre un maillon essentiel dans la mise œuvre d'action visant, notamment, le respect de l'environnement.

Objectif : Lutter contre le décrochage scolaire

La collaboration avec les équipes éducatives doit permettre la transmission mutuelle de situations repérées dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur. Les médiateurs peuvent être une proposition complémentaire d'échanges avec des lycéens réfractaires au discours institutionnels. Leur jeune âge, compte tenu des critères liés à leur contrat de travail, constituent une force pour établir un échange entre "quasi-paires" et favoriser une compréhension de la situation par le médiateur qui n'est lui-même pas très éloigné en terme de parcours, et un crédit donné à son discours par le lycéen du fait de cette proximité.

Mise en œuvre : Échanges réguliers avec les CPE afin de faire le point sur certaines situations conjointement repérées, participation éventuelle du coordonnateur à certains groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS) (à la demande de l'établissement), collaboration avec les chefs d'établissements pour faciliter la mise en œuvre des mesures de responsabilisation... sont autant d'actions qui permettent le repérage et l'éventuel complément d'accompagnement que peuvent initier les médiateurs. Une connaissance des filières et des spécialités des établissements concernés est par ailleurs indispensable pour nourrir les

échanges avec des lycéens démobilisés. La maîtrise de l'organisation du lycée dont ils ont la référence leurs permettent également de repérer d'éventuels élèves présents à l'extérieur au lieu d'être en cours.

Objectif : Repérer les lycéens en difficulté et accompagner leur recherche de solution

Les espaces autour des établissements sont les lieux où se manifestent les relations sociales informelles et librement choisies, à la différence des relations imposées par le groupe classe. C'est également là que, en négatif, nous pouvons rencontrer des lycéens seuls, isolés ou observer des phénomènes collectifs qui, s'ils n'en sont pas au stade du harcèlement, peuvent maintenir certains dans une position de souffre-douleur. Ces signes n'échappent pas aux médiateurs et doivent conduire à l'établissement d'une relation privilégiée afin de tenter d'identifier le degré de gravité de la difficulté et proposer une piste d'amélioration de la situation par la voie des ressources internes à l'établissement ou celles d'un partenaire du territoire.

Mise en œuvre : là encore, les médiateurs doivent créer les conditions d'une rencontre et d'une relation de confiance afin de favoriser la libération de la parole.

Les échanges avec les équipes et la veille professionnelle permettent aux médiateurs de connaître le fonctionnement du lycée, et notamment les jours de présence de l'infirmière, de l'assistante sociale, du conseiller d'orientation... Ils connaissent également les partenaires du territoire qu'ils mobilisent pour élaborer des projets collectifs visant la sensibilisation d'un groupe ou pour orienter et présenter un lycéen susceptible d'être accompagné.

L'apprentissage et la formation

Une « promo » s'envole...

Les 8 apprentis recrutés en fin d'année 2016 ont terminé leur contrat en juillet 2018. Les 3 salariées en contrat d'avenir, dont le contrat courait jusqu'au 7/01/2019 ont, pour deux d'entre elles, choisi de quitter l'ADSEA après avoir obtenu leur diplôme. La troisième est allé jusqu'au bout et occupe aujourd'hui un poste à l'ATPE.

En tout, sur 12 salariés en alternance entre 2016 et 2018, 11 sont allés au bout du parcours et 9 ont obtenu le diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME). Des informations dont nous disposons, 8 sont aujourd'hui en emploi (dont 3 en CDI), 1 en formation diplôme d'état éducateur de jeune enfant (DEJE) et 1 a un projet d'assistante maternelle.

Les liens établis avec l'institut régional du travail social (IRTS) et le retour d'expérience ont permis une organisation et une adaptation du contenu de formation aux spécificités de ces dispositifs : tenant compte des exigences de la mission de terrain, les regroupements ont été concentrés sur les période de vacances scolaire, les apprentis ont été invités à travailler sur des thématiques en lien avec leur pratique. S'ajoutant aux stages hors emploi, qui apporte à chacun un regard sur un autre dispositif, nous avons proposé à ceux qui le souhaitent la possibilité de cumuler les expériences par le biais de leur mise à disposition au sein d'autres structure durant les vacances d'été.

Ce parcours, parfois difficile, a permis de l'avis général, d'acquérir des compétences spécifiques acquissent par les travailleurs sociaux intervenant en milieu ouvert, faisant de ces jeunes professionnels des moniteurs éducateur dotés d'une grande capacité d'adaptation et d'une faculté à créer du lien hors les murs, faculté qui est bien sur transférable en établissement. A noter que cette « promo » a eu la possibilité inespérée de se mobiliser autour d'un projet de voyage au Benin qui, tout comme le stage hors emploi, a été un moment clé de ce parcours tant l'expérience a été riche en rencontres et en découverte d'un autre modèle de travail social.

... Une autre se prépare !

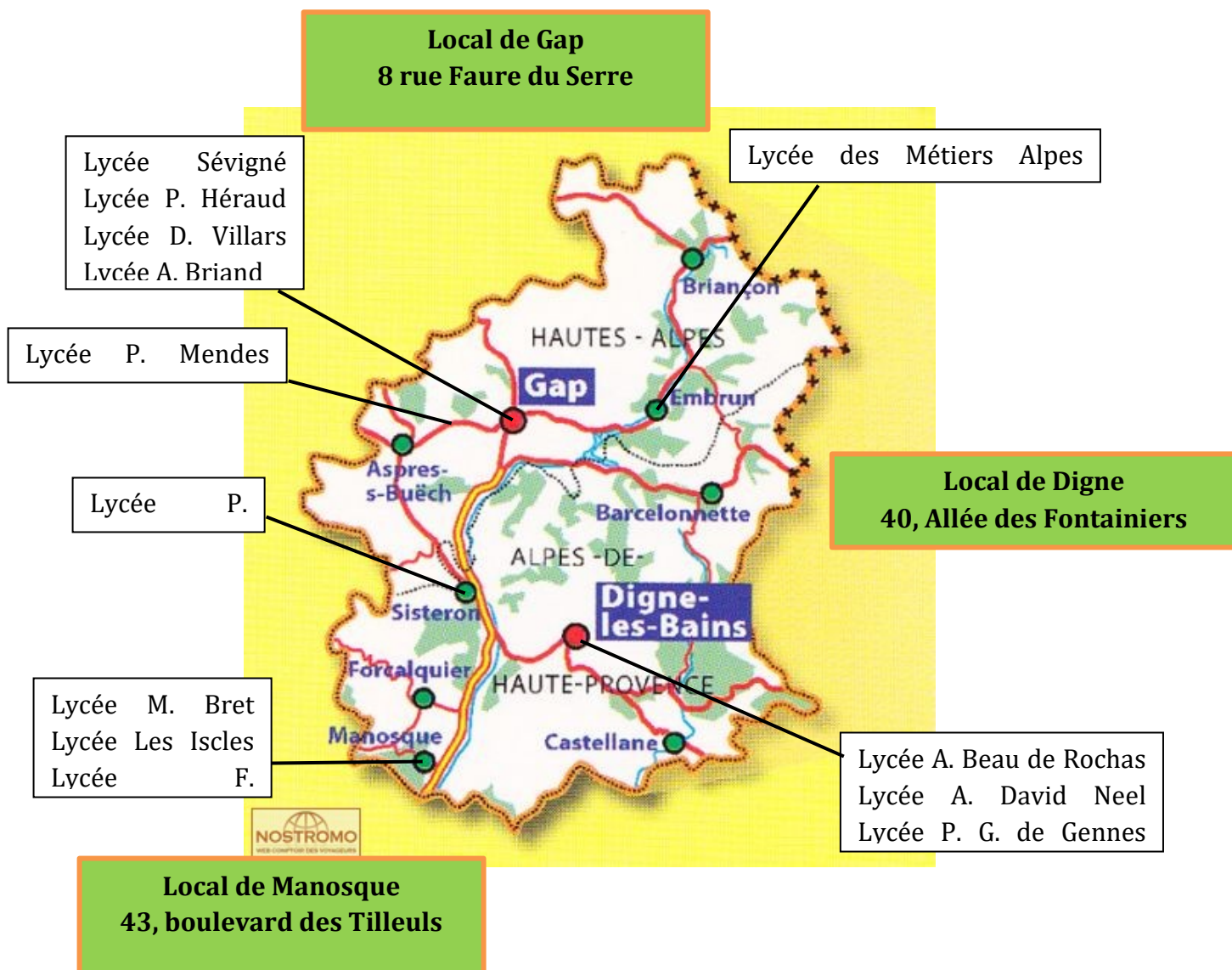
Les 12 apprentis qui ont rejoint en septembre 2018 l'ADSEA et l'IRTS vont connaître à leur tour les joies et les difficultés de l'alternance, bénéficiant du fruit de l'expérience et du développement du dispositif. Ils vont pouvoir désormais, en plus de leurs maîtres d'apprentissages désignés parmi les candidats des différents services, s'appuyer sur des collègues diplômés et expérimentés et sur deux coordonnateurs titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES) et dotés d'une solide expérience en éducation spécialisée. Leur fraîcheur et leur envie d'innover sont une chance pour notre association qui s'enrichit d'année en année un peu plus des rencontres que ce dispositif produit avec ceux qui seront les travailleurs sociaux de demain.

Un cadre nouveau pour l'ADSEA : le Marché Public

Le service de médiation repose donc désormais sur deux modes de financements qui engagent notre association de manière différente : la réponse à l'appel à projet, donnant lieu à une subvention, permet le recrutement des 12 apprentis ; l'offre faite par l'ADSEA et retenue par le Conseil Régional dans le cadre du marché public, permet l'embauche des 4 médiateurs mobiles. Nous sommes dans ce cadre soumis à un cahier des charges rigoureux, donnant lieu à des rendus comptes réguliers (appelés des « livrables ») permettant aux services de la Région de valider la qualité du « *service fait* », préalable au paiement des factures que nous émettons chaque mois. Ces contraintes sont venues renforcer et structurer le cadre de nos interventions aux abords des lycées. Elles donnent par ailleurs un crédit plus grand et rendent le partenariat avec les lycées plus incarné : conventions obligatoires, réunion de régulation tous les trimestres, envois systématiques des notes d'ambiance et des plannings, liens réguliers avec le Conseiller principal d'éducation les AED... Les tenues sont désormais obligatoires. Chaque binôme est équipé d'un téléphone portable et chaque équipe dispose d'un véhicule.

La mobilité, qui est au cœur de ce marché public, est un vrai sujet pour qui connaît les départements alpins : plusieurs projets sont à l'étude pour la favoriser et notamment celui de l'acquisition de véhicules aménagés (un par département) qui permettrait une identification immédiate de la présence des médiateurs, un accueil original, et faciliterait la prise de contact, notamment durant l'hiver.

Organisation du service



Le rythme de ce service est celui de l'éducation nationale. Les données annuelles feront l'objet d'un bilan établi au mois de juin, qui sera présenté au cours d'une réunion avec l'ensemble des partie-prenantes.

Nous pouvons d'ores et déjà mesurer l'impact de l'expérience dont dispose désormais l'ADSEA, ajouté à la présence désormais quotidienne du service sur le terrain ainsi qu'à l'augmentation du temps de coordination : le partenariat s'étoffe, le nombre de contacts et d'actes posés par les médiateurs augmentent, la reconnaissance par les lycées est sensible...

Le dispositif sort progressivement de sa phase de création et constitue désormais un maillon, connu et reconnu, de la prévention et de l'accompagnement des lycéens.

François BOUYALA
Chef de services

SERVICE AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DE L'ENFANT (ATPE)



L'équipe

- Une animatrice adjointe à trois quart temps.
- 2 services civiques à 30h
- vingt-huit bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures par semaine et par enfant.

Les secteurs d'interventions

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

Le cadre d'intervention

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

Les objectifs

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

Objectifs généraux :

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille

Objectifs spécifiques :

Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),

- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

Les bénévoles

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun. Mais son rôle ne se limite pas à cela.

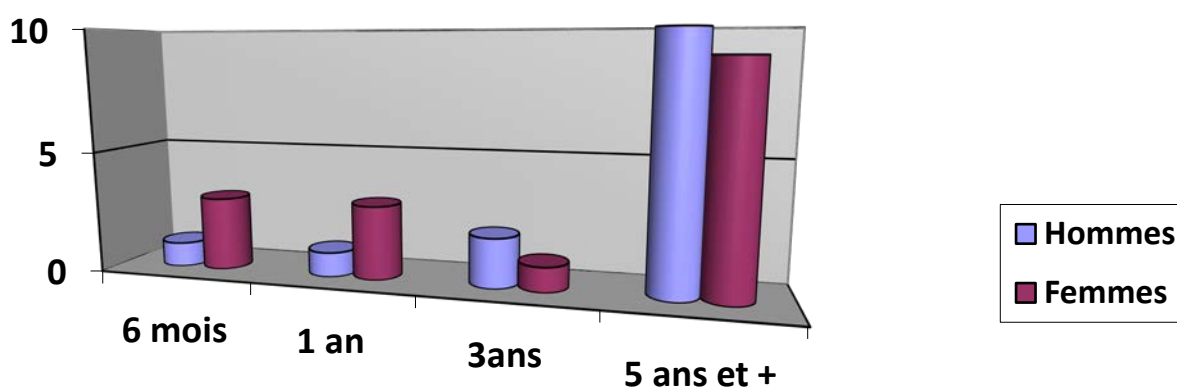
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

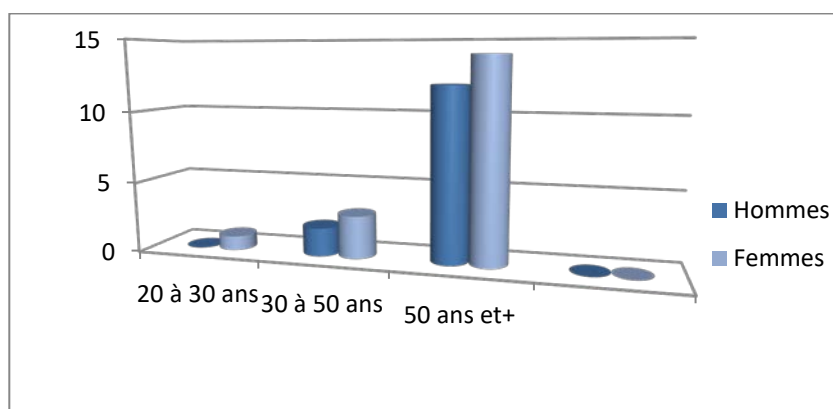
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

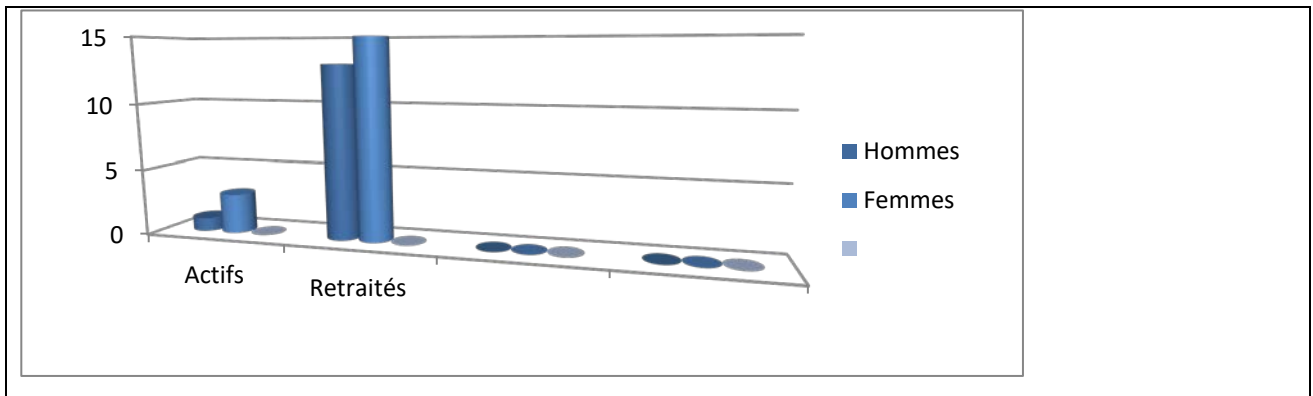
Ancienneté des bénévoles



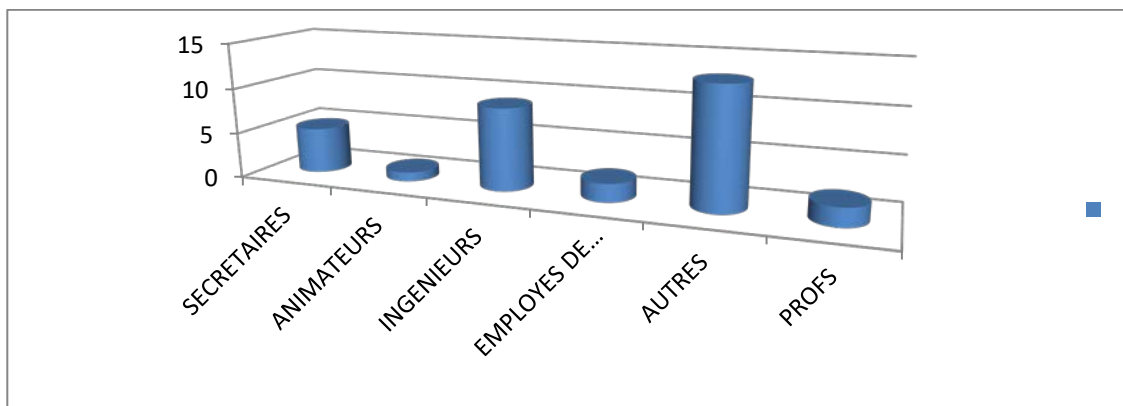
Moyenne d'âge



Situations



Leurs professions



Le public

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles récemment immigrées dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs.

Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains. Des situations autres (moins aiguës), font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence. Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des dérapages scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Les contextes familiaux étudiés nous ont livré plus d'un cas d'hétérogénéité entre des adultes analphabètes et des parents qualifiés. Ceux-ci ne font pas bénéficier leurs enfants de leur capital culturel, ce par manque de temps ou parce que les bonnes conditions pour transmettre font défaut. Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel. Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part lié à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6^{ème}.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

Les enfants

28 bénévoles, une intervenante et deux services civiques pour 187 ENFANTS

PRIMAIRE : 74

CP :	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
7	18	13	17	19

COLLEGE : 86

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
23	25	20	18

Seconde	Première	Terminale
14	5	8

12 enfants en attente

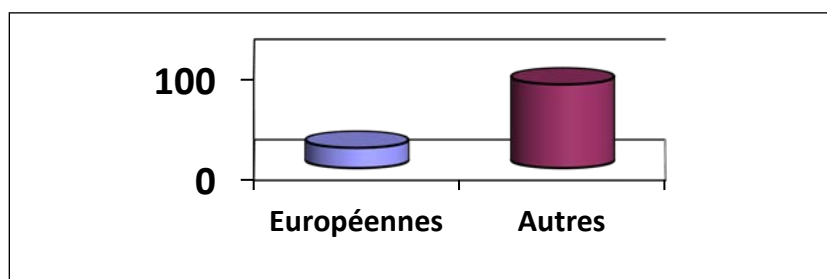
Les familles

Elles sont au nombre de 119

Elles se décomposent ainsi au niveau des origines :

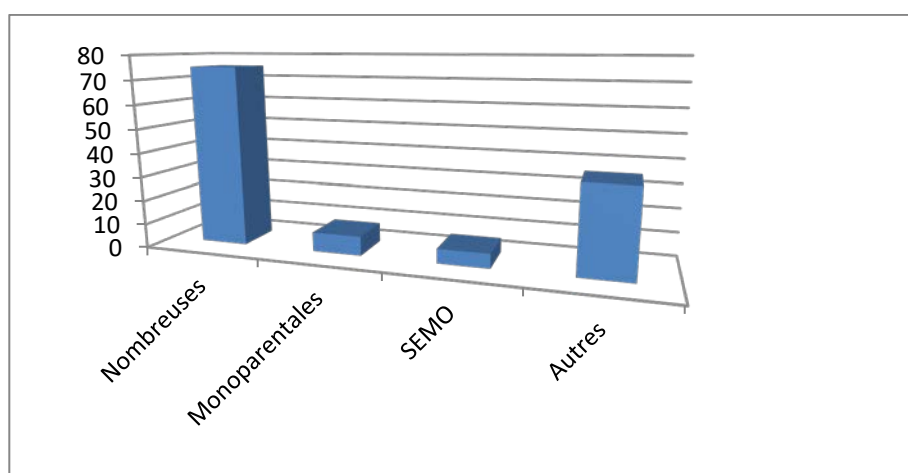
*Européennes : 28

*Autres : 83



Ainsi qu'au niveau de leur situation :

- - Familles nombreuses : 75
- - Familles monoparentales : 8
- - Familles bénéficiant d'une mesure aide éducative en milieu ouvert (AEMO) : 6
- - Autres (1 ou 2 enfants) : 36



Les ateliers

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

- le lundi de 14h à 18h30,
28 jeunes collégiens sont aidés
- le mardi de 14h à 18h30,
33 collégiens sont aidés
- le mercredi de 9h à 12h,
16 jeunes du CP au Cm2 sont aidés.
- le mercredi de 12h à 13h30,
4 jeunes lycéennes viennent préparer leurs BAC.
- Le mercredi de 16h à 18h30,
32 primaires viennent se faire aider.
- le jeudi de 14h à 18h30,
17 jeunes de primaire et collège sont aidés.
- le vendredi de 14h à 18h30,
30 jeunes de primaire, collège et lycée viennent.

Les moyens

Supports pédagogiques :

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances....insi nous varions les supports, autant que cela se peut afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

Formation des bénévoles :

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département.

Journée de formation :

- le matin Atelier n°1 – la motivation : Comment remobiliser un jeune qui n'a plus envie de s'investir dans sa scolarité ?

- l'après-midi : la méthodologie. Cette journée de formation s'est déroulée à DIGNE LES BAINS.

La régulation de l'action

Les familles :

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

Les partenaires :

L'ATPE s'est cette année un peu éloignée des partenaires et des institutions locales. C'est une des grandes pistes de travail pour l'année 2019.

Les bénévoles :

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des formations sont proposées en cours d'année.

Les partenaires

L'éducation Nationale :

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous, ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillères d'Education, etc....

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelées à travailler conjointement sur certaines situations.

Le Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert (SEMO)

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur prise en charge. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

Le Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

La Prévention spécialisée

A l'initiative de ce service, la prévention spécialisée nous présente des jeunes.

Les Financeurs :

- Région
- Conseil départemental
- Municipalité de Manosque
- CAF

Conclusion

Cette année, l'effectif des bénévoles se trouve légèrement réduit. Malgré tout le nombre d'enfants suivis a été sensiblement supérieur.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Toutefois, nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers. Nous portons, tout de même, un regard optimiste sur les actions menées.

Les deux services civiques qui se sont impliqués pendant cette année ont pu intégrer le service de Médiation socio-éducative en Septembre 2018 et nous leurs souhaitons une bonne réussite.

L'équipe de l'ATPE

SERVICE TRAIT D'UNION

la médiation familiale

l'espace rencontre

les visites médiatisées en présence d'un tiers

Écoute parents



•

MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus qui vise à amener les parties à renouer le dialogue afin de favoriser la recherche de solutions amiables, en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

Bilan Quantitatif

Nombre de médiations familiales

64 mesures de médiations terminées en 2018 (55 en 2017), dont :

- 32 judiciaires (21 en 2017)
- 32 spontanées (34 en 2017)
- **78** mesures au total (85 en 2017), dont 14 en cours au 31/12/17 (30 au 31/12/2016).

Nombre de séances

- 178 entretiens d'information préalables (207 en 2017), dont 98 médiations sans suite (75 en 2017).
- 98 séances de médiation (121 en 2017),
- Soit 276 entretiens au total (328 en 2017)

Durée des médiations familiales

- 25 mesures sur un total de 64 ont été réalisées en maximum 3 mois (39%), (24 mesures sur un total de 85 en 2017, soit 28%)
- 28 mesures sur un total de 64 ont duré entre 3 et 6 mois (44%), (22 mesures sur un total de 85 en 2017 ont duré entre 3 et 6 mois, soit 26%)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles, **375** courriers adressés aux familles, (436 en 2017), **133** courriers adressés au Juge des Affaires Familiales (139 en 2017). En outre elle a participé à 10 supervisions et 16 réunions d'équipe.

La secrétaire a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, 29 au total (35 en 2017) ; ces demandes ne sont pas

comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

Bilan Qualitatif

Typologie des situations

- 81% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (82% en 2017).
- 8% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (5% en 2017)

Issues

- 50% (45% en 2017) des situations ont abouti à des accords, au moins oraux, ou sur des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, soit : 19 % accords écrits (13% en 2017), 31% accords oraux (27% en 2017), 15% pour un apaisement du conflit (5% en 2017).
- Les 36% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale.

Bilan des enquêtes satisfaction 2018

Résultats du dépouillement des 35 questionnaires d'évaluation récoltés

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	19=54%	10=29%	83%	1=3%		4=11%
Service facilement joignable	19=54%	10=29%	83%	2=6%		3=9%
Qualité de l'accueil téléphonique	27=77%	4=11%	88%			3=9%
Qualité des professionnels	28=80%	6=17%	87%			
Capacité d'écoute	26=74%	6=17%	91%			

Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	23=66%	6=17%	83%	6=17%		
Avons-nous répondu à vos attentes ?	21=60%	7=20%	80%	6=17%		

Vos suggestions pour améliorer le service : pas de réponses sur les bulletins 2018.

Les améliorations du recueil des évaluations prévues pour 2019 :

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Or plusieurs situations s'interrompent hors la présence des personnes, par téléphone ou courrier électronique. Il arrive qu'après plusieurs reports de rendez-vous personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices participent aux :

1/Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude.

Le 5 février 2018 à Aix en Provence s'est tenue une journée intitulée : « Parentalité sans conjugalité » en collaboration avec Mr Michel Delage. Le public était constitué de médiateurs familiaux, d'avocats médiateurs et d'un Juge aux Affaires Familiales.

2/Séances d'analyse de la pratique à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec La centre associatif pour les familles en crise (CAFC) La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/Des modules de formation continue :

« Comment utiliser le conflit pour favoriser l'individuation dans les situations difficiles »

« Les enfants victimes de conflits conjugaux » (CIDFF 04)

Promotion de la médiation familiale

Informations collectives

1- intervention auprès de l'équipe du SEMO de l'ADSEA 04 de Manosque sur le Syndrome d'Aliénation Parentale

2-L'action collective « parents après la séparation » initiée par la CNAF s'est déclinée dans le 04 en :

- 4 réunions de préparation, évaluation et bilan entre la CAF et les animateurs de l'action
- 2 actions d'information en direction de partenaires (Digne et Manosque)
- 2 actions de communication en direction de parents (Digne et Manosque)

Participation au REAAP

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes.

Pour 2018, il a participé à 8 réunions notamment autour de l'action « Semaines des Familles » qui s'est déroulé du 14 au 29 Avril 2018. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an,) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Le service Trait d'union a participé activement à l'action semaines des familles, avec les ateliers « parents après la séparation » et journée du 21 Avril 2018 au parc de Drouille à Manosque.

Partenariats

Une médiatrice familiale poursuit ses fonctions de tutrice et maître d'apprentissage auprès d'apprentis médiateurs socio-éducatifs en formation de moniteurs éducateurs, en lien avec l'IRTS PACA CORSE et le GIAPAT PACA (centre de formation pour apprentis des métiers du social).

Nos partenaires en 2018 ont été les Juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le *Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles* (CIDFF), le *Conseil Départemental de l'Accès au Droit* (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Conclusion

Le nombre de mesures de médiation familiale et d'entretiens a sensiblement baissé en 2018.

Le nombre de situations qui aboutissent à un accord ou à un apaisement du conflit a augmenté pour atteindre 50% des situations qui se sont engagées dans la démarche amiable, libre et volontaire de médiation familiale.

Projets 2019

- Rédaction et publication d'un « Echos des parents » sur le thème du conflit et de la médiation familiale.
- Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales,
- Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :
 - « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation,
 - « internationale ou à distance » avec un équipement de visio-conférence.
 - Liées à la « perte d'autonomie » préconisée par la FENAMEF et exigée par la CNAF dans Le Référentiel National 2018.

ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre de Trait d'Union propose deux types d'interventions :

1/ Des points passages (VP) et des droits de visite en lieu neutre avec médiatisation possible (art.371-4 de CC ou 373-2-1 du CC). Ces actions sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (FAJ) ou demandées par des parents hors procédure judiciaire. La nécessité de la médiatisation est prescrite en amont par le JAF ou/et évaluée par l'équipe accueillante. Elle ne correspond pas aux exigences de la visite «en présence d'un tiers» Art. 375-7 du CC.

2/ des droits de visite « en présence d'un tiers » (VPT) (Art. 375-7 du CC dans le cadre de l'assistance éducative). Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées ».

Des points passages et des droits de visite en lieu neutre avec médiatisation possible

Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.

En 2018, Trait d'Union a accueilli en Espace-Rencontre :

A Manosque :

- tous les mercredis ;
- les 1^{ers} et 3^{èmes} week-ends : le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 14h30 à 18h.

A Digne-les-Bains

- les 1^{er}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de 10h à 18h,
- les 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis de 10h à 18h ;

Au total : 168 (170 en 2017) journées de points rencontre/passage dans l'année.

L'Espace Rencontre est habituellement ouvert toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires et jours fériés. La seule période de fermeture du service concerne la semaine du 25 décembre au 1^{er} janvier inclus. En 2018, l'Espace Rencontre a également fermé le mercredi 15 août.

Les objectifs principaux

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit ; entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur.

- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Bilan quantitatif

Point rencontre (PR)- Point passage (PP) (Digne-les-Bains et Manosque)

	PR ASE* 04	PR AUTRE ASE04	PR JAF* *04	PR AUTRE JAF04	PR JE AEMO	P P C A	COUR D'AP PEL	PP AS E	PP JAF	PR Privé	PP JE AE MO	TOTAL
JANVIER	35		61		1	10	1	18	18	4		148
FEVRIER	13	1	51	2	3	8	1	18	16	5		118
MARS	16		52	2	5	8	2	18	16	8		127
AVRIL	28		44		4	6	1	18	16	7	3	127
MAI	30		47	2	5	4		16	17		2	123
JUIN	25		49		4	8		17	13	2	3	121
JUILLET	27		44	2	4	3		10	12	1	4	107
AOÛT	22		53	1	11	4		10	11	1	4	117
SEPT	21		55	2	5	8		9	9	1	6	116
OCTOBRE	13		58	2	4	6		11	12	6	7	119
NOV	11		47	1	5	7		7	11	4	6	99
DEC	12		51	2	7	6		7	12	4	12	113
TOTAL	253 (242 en 2017)	1 (1 en 2017)	612 (530 en 2017)	16 (23 en 2017)	58 (51 en 2017)	78	5 (9 en 2017)	159 (226 en 2017)	163 (197 en 2017)	43 (59 en 2017)	47 (1 en 2017)	1435 (1341 en 2017)

Acronymes :

ER: espace rencontre

TISF: technicien d'intervention social et familial

EP: entretien préalable

*ASE : Aide sociale à l'enfance

**JAF : Juge aux affaires familiales

***AED : Aide Educative en milieu ouvert

- 68 nouvelles mesures, (87 en 2017) dont :
 - 53 (73 en 2017) mesures judiciaires ; dont 14 mesures ASE (38 en 2017) ;
 - 15 (14 en 2017) mesures spontanées
- 1435 (1409 en 2017, y compris VPT) prestations/visites de parents-Enfants (Point rencontre, point de passage, sans les visite en présence d'un tiers)
- 988 points rencontre (917 en 2017) dont 253 de l'ASE 04 (351 en 2017)
- 447 points passage (424 en 2017) dont 159 de l'ASE 04 (226 en 2017)
- 217 (219 en 2017) enfants accueillis
- 89 (92 en 2017) mesures terminées

A titre indicatif, pour chaque nouvelle prise en charge, les intervenantes vont réaliser **a minima**

:

- 2 entretiens préalables d'une durée de 1h à 1h30
- 4 appels téléphoniques

- 2 courriers et/ou mails
- Un ¼ d'heure de présentation à l'équipe avant mise en place
- Un ¼ d'heure de débriefing après chaque visite lors de la réunion hebdomadaire

Mesure de points rencontre

Sur les 66 nouvelles mesures (74 en 2017), 20 n'ont pas abouti à un entretien préalable (par exemple si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Les 46 nouvelles mesures mises en place au cours de l'année écoulée, ont nécessité 75 entretiens préalables (74 en 2017) essentiellement pour les situations orientées par le JAF.

Mesure de points passage

Temps et espace de relais (« passage de bras ») entre des parents dont la relation est trop conflictuelle pour assurer eux-mêmes l'échange de leurs enfants pour des journées, des week-ends et des vacances scolaires ou pour l'exercice de leur droit de visite et d'hébergement. Ces points passage nécessitent très régulièrement des entretiens de médiation. Le point passage peut prendre alors non pas 10 min mais jusqu'à 1h30.

2 (6 en 2017) nouvelles mesures : 3 entretiens préalables (7 en 2017)

En plus de l'entretien préalable, le Service Trait d'Union a mis en place au cours de l'année 2018 les « **entretiens parent hébergeant** ». Chaque parent ayant la résidence principale de l'enfant - présenté pour le droit de visite de son autre parent- bénéficie ainsi d'un temps de parole, en moyenne d'une heure, après environ 3 visites effectuées. L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent qui amène l'enfant de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de créer une alliance avec lui. Le parent « visiteur » bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent de manière informelle, en amont ou après chaque visite. Il nous paraissait nécessaire de rééquilibrer les temps accordés aux deux parties.

Entretiens parent hébergeant en 2018: nombre total: 26.

Les écrits

Rappelons que pour chacune de ces visites, un compte rendu est systématiquement réalisé, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges et ASE).

Pour 168 jours d'intervention, a minima une demi-heure par jour de travail a été nécessaire pour la rédaction de ces comptes rendus.

Nos mandants nous demandent également des synthèses ; documents écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre, pour 2018 :

- 38 synthèses JAF (43 en 2017)
- 28 courriers retour d'informations pour le JAF (31 en 2017)
- 18 synthèses pour l'ASE (12 en 2017)

- 186 courriers expédiés aux familles. (209 en 2017) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

Bilan qualitatif

Orientation des mesures

Sur l'ensemble des mesures de l'espace rencontres, la majorité des droits de visite réalisées est prescrite par les juges : juge aux affaires familiales, juge des enfants ; également à l'initiative de l'aide sociale à l'enfance ; essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire.

Les intervenants

Les rencontres sont assurées par deux intervenants présents dans les locaux, qui accompagnent la relation, veillent à faire respecter le cadre des rencontres et assurent la sécurité et l'intérêt de l'enfant. Une équipe pluridisciplinaire : médiateurs familiaux, psychologues, éducateur spécialisé, assistant social, thérapeute familial.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et d'autres professionnels. Stagiaires accueillis en 2018 :

- 4 stagiaires en Licence 3 de psychologie
- 2 stagiaires en Master 2 de psychologie

Professionnels :

- 1 professionnel d'un autre service de l'ADSEA
- 1 professionnel bénévole

Réunions - Supervisions - Autoformation

Réunions

- 16 réunions de service, d'équipe, de 2 heures (environ 2 par mois)
- 50 réunions de travail de 2 à 3 heures (une par semaine) concernant l'espace rencontre

Contenu et déroulement:

- Chaque situation est traitée ou tout au moins nommée dans chaque réunion ;
- Réflexion, débat, délibération autour des rencontres réalisées et à venir ;
- Prise de décision par l'ensemble des membres de l'équipe ;
- Ecoute et partage font régulièrement dépasser le temps imparti, nécessaire cependant pour mettre au clair ce qui « dérange » dans certaines situations ;
- Adaptation et réajustement de la posture professionnelle ;
- Tout ce processus permet de laisser les personnes accompagnées au centre du débat.

Ce qui permet à l'équipe :

- Confiance et cohésion basées sur la communication,
- Fondement des interventions professionnelles,
- Un travail d'équipe constructif et réfléchi,
- Un appui de la hiérarchie en continu.

Ces réunions sont suivies de :

- Retours téléphoniques ponctuels aux services mandants,
- Retours téléphoniques fréquents avec les familles,
- Courriers aux familles,
- Entretiens téléphoniques avec les différents acteurs (incident, changement d'horaires, absence de présentation d'enfant,...),
- L'élaboration de plannings,
- La tenue des différents tableaux statistiques nécessaires,
- L'élaboration du rapport d'activité.

Supervisions

Pour 2018, les intervenants en espace de rencontre ont bénéficié de 10 séances de supervision de 2 heures.

Auto-formations

1 séance d'1h30.

Un échange de deux heures : retour de colloques, de formations, de lectures,...effectués par les salariées, bénévoles ou stagiaires. En 2018, l'auto-formation avait pour objectif de formaliser nos pratiques en Espace de Rencontre.

Bilan des enquêtes satisfaction

Résultats du dépouillement de 59 questionnaires d'évaluation (55 en 2017).

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	(30) 51%	(24) 41%	1 (2%)	(2) 3%	(2) 3%
Service facilement joignable	(26) 44%	(22) 37%	(5) 8%	(3) 5%	(3) 5%
Qualité de l'accueil téléphonique	(30) 51%	(24) 41%		(2) 3%	(3) 5%
Délai du premier contact	(21) 36%	(27) 46%	(4) 7%	(4) 7%	(3) 5%
Accueil et accompagnement des intervenants	(31) 53%	(17) 29%	(4) 7%	(4) 7%	(3) 5%

Remarques/Commentaires :

- Des horaires d'accueil téléphonique plus larges
- Un peu de souplesse sur les horaires: quand il s'agit d'enfant 5 ou 6 minutes d'avance ou de retard doit être possible.
- Bonne équipe
- Délai premier contact insatisfaisant: plus de 3 semaines après jugement
- Mettre l'accent sur la propreté des locaux et des jouets
- Satisfait quand il y a des problèmes
- Pas beaucoup de dialogue (dans accueil et accompagnement des intervenants)
- Les accompagnantes sont très bien et bienveillantes mais elles ont leurs limites face à un personnage violent et menaçant.
- Equipe super compréhensive
- Manque une sortie mais c'est bien
- Aucune intimité
- Faire en sorte de donner plus d'importance aux dialogues pour désamorcer les conflits
- Manque de temps
- Avoir un dialogue enfant – parent - ADSEA 1 fois par mois sur 1 quart d'heure voire 30 minutes
- Plus de jours d'accueil (questionnaire de Digne)
- Je ne l'ai jamais trouvé (coordonnées) seulement Manosque
- Une fois qu'on vous contrarie...
- PB aussi de tél et de répondeur sur Manosque
- Beaucoup de choses à revoir! L'accompagnement des intervenantes n'est pas objectif et très léger, un grand doute sur la compétence professionnelle des intervenantes!

Conclusion

Le nombre de nouvelles mesures judiciaires - et plus spécifiquement celles orientées par le juge des enfants - (points rencontre et point passage) a sensiblement baissé en 2018. Il nous semble que cette diminution est liée aux changements et à l'absence d'un magistrat permanent.

Le nombre de mesures spontanées reste équivalent.

Malgré cette diminution, le nombre de visite a augmenté dû à l'accroissement de la fréquence des visites.

Projets pour 2019

- Maintenir une qualité d'accueil des familles.
- Pérenniser "les entretiens parent hébergeant".
- Etoffer l'équipe des intervenants pour faciliter les remplacements lors des absences.
- Mettre en place des formations en interne pour l'ensemble de l'équipe (déjà prévu en 2018 mais n'a pas pu se mettre en place)
- Informer les partenaires et promouvoir les services proposés.

Visites médiatisées en présence d'un tiers (VPT)

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Il s'agit de temps de rencontre entre les parents et leurs enfants, en présence d'un tiers. Ces visites s'inscrivent dans les missions de l'aide sociale à l'enfance.

Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017 relatif aux modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil.

Organisation des VPT

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe. Cela est d'autant plus pertinent dans les situations où la relation entre l'ASE et les parents est conflictuelle ou inexistante. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

Deux intervenantes sont présentes et nécessaires pour chaque VPT. Le duo est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Exceptionnellement, une seule intervenante peut être présente lors de ces visites lorsqu'après avoir évalué la situation, l'équipe a conclu que le cadre des VPT n'était plus nécessaire (L'autre intervenante reste présente dans les locaux).

Les VPT couvrent l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. A l'heure actuelle, elles ne peuvent se dérouler les mêmes jours que l'espace rencontre. En 2018, le service Trait d'Union a accueilli les familles sur deux antennes selon l'organisation suivante :

- A Manosque les lundis matins de 9h00 à 12h30 et les mardis après-midis de 14h30 à 17h30.
- A Digne-les-Bains : les lundis après-midi de 14h30 à 17h30.

Le service Trait d'Union a prévu les modalités suivantes pour la mise en place des VPT

Le chef de service Trait d'Union se met en lien avec l'ASE et détermine les modalités de la rencontre ; une convention tripartite est établie.

Le chef de service informe les intervenants (psychologue et médiatrice familiale/ éducatrice spécialisée/ assistante sociale) de la mise en place d'une nouvelle VPT après s'être assuré de la disponibilité pour la recevoir.

Le parent visiteur est reçu par le binôme de professionnels lors de deux entretiens préalables afin de préparer la mise en place des visites et s'assurer que les conditions soient favorables. Le premier entretien a pour objectif de se présenter mutuellement, lire la convention et son règlement intérieur et présenter le cadre d'intervention des professionnels. Le second permet d'approfondir l'histoire familiale et répondre aux éventuels questionnements du parent visiteur.

Durant chaque visite, un compte-rendu est rédigé. Dans un premier temps, les deux professionnels rédigeaient chacun leur compte-rendu de la même visite. Ensuite (depuis 2018), un seul compte-rendu est rédigé par l'un et complété par l'autre intervenant. L'objectif de ces écrits est de garder une trame détaillée du déroulement des visites, ce qui sert de support à l'équipe lors de la rédaction des synthèses. Au terme de la rencontre, à notre initiative ou à la demande du parents visiteur, un temps d'échange peut être proposé.

Un point est fait sur l'ensemble des VPT lors de la réunion hebdomadaire d'une heure le mardi après-midi de 13h30 à 14h30. Il s'agit également d'un lieu d'échange, de réflexion et d'évaluation avec l'ensemble de l'équipe des VPT.

A la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance ou à l'initiative de l'équipe, une évaluation est rédigée. Elle correspond à la synthèse des visites effectuées ainsi qu'une analyse des relations parent-enfant, une évaluation des compétences parentales et de leurs défaillances. Les intervenants peuvent faire part de leurs hypothèses et questionnements, ils peuvent aussi faire des préconisations concernant la suite des droits de visite du parent. Cette évaluation est adressée à l'Aide Sociale à l'Enfance et au Juge des Enfants, à l'échéance de la mesure et/ou lorsque cela s'avère nécessaire (proposition de changement de cadre, compte rendu événementiel, signalement, suspension de la mesure, renouvellement...). Chaque écrit adressé par le Service Trait d'Union est partagé avec le parent concerné qui est alors reçu par les deux intervenants.

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;
- Mettre en œuvre d'un travail éducatif et/ou psychique sur le lien parent/enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant pour une éventuelle évolution vers un droit de visite libre et/ou en vue d'un retour à domicile ;
- Aider à la décision au moment du renouvellement de la mesure ou au cours de celle-ci.

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Bilan quantitatif

Nombre de VPT effectuées en 2018:

De janvier à décembre 2018	Digne	Manosque	Total
Nombre total de familles	8	8	16
Nombre de situations terminées en 2018	5	4	9
Nombre de visites	33	92	125
Nombre d'enfants reçus	9	12	21
Nombre de familles en attente	1	2 + 1 (ASE 13)	4
Durée des situations (terminées en 2018)	Entre 1 et 6 mois ; En moyenne 4,1 mois		
Nombre de visites (situations terminées en 2018)	Entre 1 et 10 VT ; En moyenne 4,3		

- Au total, 33 VPT ont eu lieu en 2018 sur Digne les Bains et 92 sur Manosque, soit un total de 125 VPT.
- Nombre de ½ journées : 19 à Digne et 55 à Manosque
- Nombre de prise en charge en 2018 était limité à 9 (Digne et Manosque)

Motifs des VPT arrêtées en 2018

Motif d'arrêt	Evolution vers ER	TISF	Suspendu par TU	Suspendu par l'ASE	Absence du parent visiteur (susp ASE)
Nombre de situations	3	1	1	1	1

ER : espace rencontre

TISF : technicien d'intervention social et familial

Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT

Entretiens préalables en 2018	17	NB: Décision de faire 2 Espace rencontre (ER) prise en juin, avant 1 seul entretien préalable (EP); exceptions possibles p.ex. si parents connaissent visite en présence d'un tiers (VPT) d'un autre service ou si le service connaît la famille de l'ER
Entretiens bilan/lecture synthèse	5 sur Digne, 14 sur Manosque	Sur RDV ou avant/après une VPT, dans les locaux ou par téléphone, sans compter les 15 minutes habituelles avant ou après une VPT et qui peuvent être dépassées
Synthèses d'évaluation	18	Synthèses, Évaluation après entretiens préalables, Compte rendu événementiel

Pour chaque famille reçue, les intervenantes ont réalisé :

- au minimum 2 appels téléphoniques ;
- Des mails et courriers ;
- 1 ou 2 entretiens préalables d'environ une heure ;
- un accueil avec l'enfant et l'AF.

Bilan qualitatif

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par un chef de service psychologue de formation et systémicien.

Les locaux dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quelque soit l'âge de l'enfant.

Sur les 16 familles accompagnées en 2018, trois d'entre elles ont évolué vers des visites médiatisées en lieu neutre.

Projets pour 2019

Pour l'année 2019, nous envisageons de communiquer la spécificité de l'action des VPT du service Trait d'Union auprès des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que du Juge des Enfants afin de promouvoir l'activité, de faire part de nos disponibilités et ainsi de pérenniser cette action.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, de nombreux changements ont déjà eu lieu dans l'organisation des VPT depuis le début de 2019.

ÉCOUTE PARENTS

Cette action est essentiellement menée, aujourd’hui, par une des psychologues en ce qui concerne les vidéo débats. Elle est soutenue par l’équipe de Trait d’Union en ce qui concerne les échos des parents.

Bilan quantitatif

- 4 vidéo-débats sur 4 communes différentes en 2018 (1 en 2017), dont deux dans le cadre des semaines de la famille. Au total, 38 personnes (parents, professionnels, ados) ont assisté aux vidéo-débats en 2018 ;
- Rédaction et publication de l’Echo des Parents « Nos mots nous parlent » en 2018, proposé par un membre bénévole de Trait d’Union ;
- Un autre Echo en cours d’élaboration portant sur le conflit et la médiation familiale.

Bilan qualitatif

Vidéos débats

Les vidéo-débats se déroulent la plupart du temps sur demande de parents et sont effectués en coordination avec différents partenaires : associations, crèches, Ateliers Parent-Enfant (A.L.P.E.), Réseau d’Écoute d’Appui et d’Accompagnement des Parents (REAAP 04), etc.

Dans le cadre des semaines de la famille, 2 vidéo-débats ont pu être organisés en avril 2018 : l’un dans les locaux de Trait d’Union à Digne-les-Bains, l’autre pour la crèche parentale « La Ruche » à Seyne-les-Alpes.

Des questionnaires de satisfaction sont proposés aux participants après chaque réunion. Voici les réponses pour 2018. 37 questionnaires nous ont été retournés :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Qualité de l’accueil	76%	22%			3%
Horaire proposé	59%	38%			3%
Pertinence du support vidéo	41%	51%	5%		3%
Qualité de l’animation	62%	35%			3%
Que pensez-vous de ce type de rencontre ?	84%	14%			3%
Avons-nous répondu à vos attentes, vos questionnements ?	43%	46%	3%		8%

Quels ont été les apports de cette rencontre pour vous ?

- on apprend plus de choses
- bénéfique
- constructif
- assez positif et quelques pistes pour apaiser certains conflits
- très intéressant, à refaire
- voir plus clair dans mes relations avec ma fille et peut-être nous amener à plus de dialogue
- des apports théoriques sur le développement de l'enfant et ses besoins par rapport à son âge et des idées et pistes de réactions
- enrichissant
- les échanges intéressants et enrichissants avec les autres parents, partages d'expériences
- me conforter dans mes ressentis
- échanger et voir ce que je peux faire de bien et ce je peux améliorer
- prise de conscience du rôle des parents dans la fratrie
- très riche
- la différence entre les enfants (dans une fratrie)
- discussion libre
- temps de relation plus prolongé et de confiance avec les parents, richesse des échanges avec eux (en tant que professionnel de la crèche)
- rencontre avec d'autres parents, échange d'expériences
- des conseils, des pistes de lectures

Vos suggestions pour améliorer le service :

- il est super
- tout était bien
- un meilleur équipement vidéo
- rencontre en 2 fois
- plus long pour le débat

Seriez-vous partant pour une autre séance ? Si oui, quel thème aurait votre préférence ?

- parler d'un autre sujet mais entre ados
- tous thèmes sur l'enfant 0-18 ans
- la vie familiale
- la colère et gérer les émotions
- gérer une relation amoureuse entre notre ado et une personne plus âgée et aussi les gens néfastes pour notre ado
- la colère, la confiance en soi de l'enfant, la place dans la communauté
- vidéo-débat sur « punir »
- la relation mère/fille
- la gestion des conflits
- relation avec les grands-parents
- les jeux vidéo et écrans pour les tout petits
- les interdits, les limites
- éducation positive/bienveillance

- le sommeil
- les enfants différents, maladie, handicap etc., comment les faire rentrer comme tout le monde dans cette société

L'«Echo des Parents »

En 2018, l'Echo des Parents « Nos mots nous parlent » a pu être finalisé et publié. Un nouvel Echo est en cours d'élaboration. Il sera proposé par une des médiatrices familiales de Trait d'Union.

Outil de prévention, l'«Echo des Parents » apporte un outil supplémentaire pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfant.

Diffusions - Communications

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique). Les vidéo-débats sont également l'occasion de diffuser et faire connaître les Echos des Parents ainsi que les autres services proposés par Trait d'Union.

Partenariat

Avec des associations de parents d'élèves et psychologue scolaire, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), A.L.P.E, Maison des adolescents, CDAD, C.M.S, C.I.D.F.F, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Collectif petite enfance, Relais Assistants Maternels (RAM), service d'accompagnement social (CSC), etc.

Projets 2019

- Finaliser l'Echo en cours ;
- Renouveler les supports vidéo pour les vidéo-débats

Liste (non exhaustive) des thèmes VIDEO-DEBATS et rencontres entre parents

A noter : La psychologue se met en lien avec la structure qui demande son intervention afin d'affiner la demande et de pouvoir ajuster son intervention en fonction des besoins de la structure (public concerné, type de structure). La préparation du vidéo-débat consiste alors essentiellement en la recherche d'un ou de plusieurs supports vidéo adaptés et des lectures qui seront souvent proposées aux parents lors du vidéo-débat. La liste ci-dessous est non exhaustive car d'autres thèmes peuvent être préparés par l'intervenante à la demande de la structure.

Comprendre les enfants d'aujourd'hui pour faciliter la relation avec eux !!
Pour grandir nos enfants ont aussi besoin de limites
Au cœur des émotions de l'enfant : colères, peurs, pleurs, etc.
Des apprentissages : sommeil, propreté, langage, etc.
Il dit « non » à tout ? c'est pour se construire !!

Confier son enfant : le passage chez la nounou, à la crèche, maternelle, etc.
Vers l'autonomie de l'enfant : surprotection ? « sous protection » ?
La relation parent/enfant à propos de l'alimentation
Le plaisir de communiquer en famille : s'affirmer sans écraser l'autre, la négociation créative, etc.
Frères et sœurs : des heurts et des bonheurs... Comment accompagner?
Comment agir avec les écrans (télé, jeux vidéo, internet, téléphones, etc.)
Comment accompagner la scolarité, les devoirs ?
J'élève seul(e) mon enfant : je fais exister du « père » et de la « mère » !
Concilier travail et vie de famille
Les assistantes maternelles : une profession complexe.

L'équipe de Trait d'Union

ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ()

CASA: Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents.

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents –

CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile

CNAF Caisse nationale des Allocations familiales (

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS est le Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents